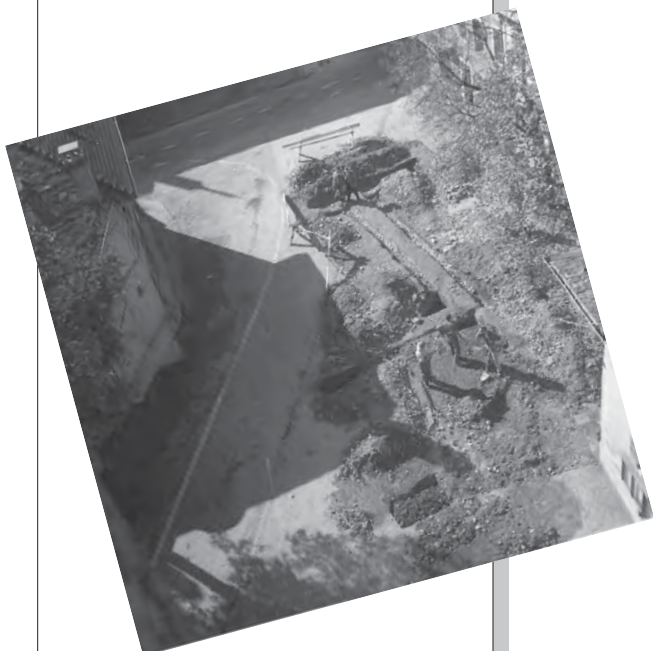
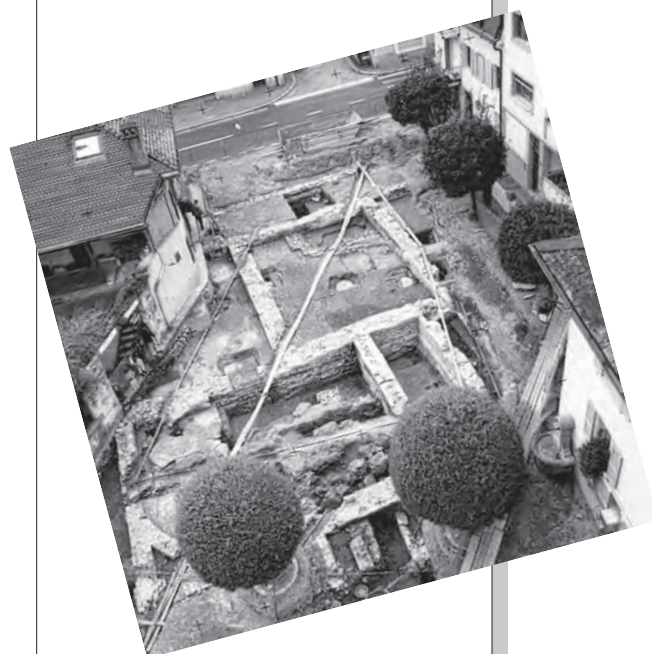


MASSONGEX-Place de l'Eglise
FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES - AUTOMNE 1998

Rapport préliminaire



1954



1998

Les thermes romains de Massongex revisités

O. Paccolat
C. Brunetti
M.-A. Haldimann
C. Wagner

Sion - février 2001

Table des Matières

Avant-propos

Chap. I : INTRODUCTION

- I.1 Historique des fouilles de la parcelle
- I.2 Travaux de terrain
- I.3 Travaux d'élaboration
- I.4 Analyse du mobilier céramique

Chap. II : CHRONOLOGIE DES VESTIGES

II.1 LES HORIZONS PRECOCES (HP)

- 1.1 Occupation 1 (Horizon B ?)
- 1.2 Occupation 2 (Horizon B/C)
- 1.3 Occupations 3a (horizon D) et 3b (horizon F)
- 1.4 Occupation 4 (horizon E/F ?)

II.2 LES THERMES

- 2.1 Premier état de construction des thermes (état 1) : l'implantation augustéenne
- 2.2 Deuxième état de construction des thermes (état 2)
 - 2.2.1 Etat 2a : rénovation tibéro-claudienne
 - 2.2.2 Etat 2b : des transformations mineures
 - 2.2.3 Abandon : l'incendie d'époque néronienne
- 2.3 Troisième état de construction des thermes (état 3)
 - 2.3.1 Etat 3a : chantier de reconstruction
 - 2.3.2 Etat 3b : occupations et arasement de l'édifice

II.3 LES AMENAGEMENTS POST ROMAINS (HR)

- 3.1 L'excavation st.57
- 3.2 Les sépultures

Chap. III : DATATION DES THERMES (M.-A. Haldimann)

- III.1 Construction des thermes
- III.2 Utilisation des thermes (états 1 et 2)
- III.3 Abandon des thermes à la fin de l'état 2 (état 3a)
- III.4 Le mobilier des thermes est-il un mobilier spécifique ?

Chap. IV : CONCLUSIONS PROVISOIRES

- IV.1 Les thermes selon Blondel
- IV.2 Un modèle de thermes julio-claudien
- IV.3 Perspectives de recherche

Annexes :

- Tableau chronologique schématique des thermes
- Tableau des couches
- Tableau des murs/structures
- Liste des ensembles archéologiques (K)
- Détermination des monnaies (F. Wiblé)

Avant-propos

Quarante cinq ans après, les thermes de Massongex, fouillés partiellement par L. Blondel en 1953/54, ont été redécouverts en automne 1998. A l'exception de la partie sise sous le restaurant « Le caveau romain », l'édifice a pu être dégagé dans son entier jusqu'aux niveaux de sol conservés.

Les observations de l'archéologue genevois ont ainsi pu être complétées et parfois corrigées. L'analyse du mobilier archéologique a en outre permis de dater la construction de cet ensemble thermal dans les premières décennies de notre ère. Il s'agit dès lors de l'un des plus anciens monuments romains de Suisse. Quant à la célèbre mosaïque « aux pugilistes », aménagée quelques années plus tard, elle serait tout simplement la plus vieille mosaïque figurée connue du nord des Alpes. Le plan des thermes de Massongex est également original, puisqu'il est directement issu d'un modèle de Campanie (Pompéi), qui s'est répandu dans l'Empire au début de notre ère. Ces données objectives vont certainement permettre d'échafauder de nouvelles hypothèses sur le développement de la ville antique de Massongex et sur le processus de romanisation de la région (Valais, Léman).

Pour toutes ces raisons, le bâtiment thermal de Massongex est un élément important du patrimoine valaisan et suisse. La mise en valeur du monument – marquage du plan au sol et possibilité de voir le médaillon de la mosaïque -, entrepris par la Commune au printemps 1999, redonne à ce bâtiment la dimension qu'il mérite.

Que toutes les personnes qui de près ou de loin ont participé à la redécouverte des thermes de Massongex soient ici remerciées ! Une mention spéciale doit être faite à l'équipe fouille et aux différents chercheurs qui ont oeuvré sur le site, à M. F. Wiblé, archéologue cantonal, et au conseil communal et son président M. J. Cettou pour l'intérêt qu'ils portent à leur patrimoine.

Chap. I : INTRODUCTION

Massongex, Place de l'église
Thermes romains

Coordonnées : CN 1304, 565'340/121'320.

Altitude 397-399 m.

Surface de la fouille environ 200 m².

Intervention : septembre-octobre 1998.

Mandataire : bureau TERA Sàrl, responsable Olivier PACCOLAT.

Equipe de fouille : C. Brunetti et C. Wagner (archéologues, responsables locales), J.-Ch. Moret et M. Pignolet (archéologues), C. Doms et M. De Morsier Moret (dessinatrices), S. Délèze, S. Isufi, D. Juarez, B. Marclay et N. Reynaud (fouilleurs).

Travaux de régie : *Archéotech SA* (O. Feihl, relevé par orthophotographie des pavements du bâtiment), *Haldimann M.-A.* (étude du mobilier céramique), *Pictoria* (M. Fuchs, étude sur place des enduits muraux des thermes), *Torelloz SA* (travaux de pelleteuse, évacuation et remblaiement des thermes).

Manifestations : diverses visites commentées (écoles, commune, bureau Ruppen,...), journées portes-ouvertes le dimanche 25 octobre 1998 en présence du conseiller d'état Jean-Jacques Rey-Bellet.

Documentation et mobilier archéologique déposés provisoirement auprès du mandataire.

Références bibliographiques: L. Blondel, *Les thermes romains de Tarnaiæ (Massongex)*, Vallesia X, 1955, 43-58.

Dans le cadre du réaménagement de la place de l'Église, il a été décidé de concert avec l'archéologue cantonal F. Wiblé et la municipalité de Massongex de procéder à la fouille du dernier état de l'ensemble thermal déjà partiellement dégagé par Louis Blondel en 1953 et 1954. Ces travaux devaient permettre d'une part de vérifier les observations faites par l'archéologue L. Blondel, d'autre part de relever et de situer précisément les vestiges de ce bâtiment, afin d'éviter, à l'avenir, qu'ils soient davantage endommagés par la pose de nouvelles canalisations. L'ensemble du complexe thermal a été dégagé, exception faite d'une partie de la pièce ornée de la mosaïque « aux pugilistes », qui se trouve actuellement *in situ* sous le restaurant « Le Caveau Romain ». Dans son projet, la commune a décidé d'intégrer le plan de l'édifice romain sur la Place de l'Église, en marquant au sol avec des pavés de couleur brun rouge, le dernier état connu des thermes.

I.1 Historique des fouilles de la parcelle¹

La plus ancienne notice relative aux thermes est rapportée par Alfred de Comtesse dans son inventaire des découvertes archéologiques de Massongex. Elle relate la mise au jour, le 25 juillet 1921, de la mosaïque « aux pugilistes » au fond d'une tranchée, creusée pour la pose de conduites de gaz. Toutefois, les thermes ne seront véritablement découverts que dans les années 1953/54 par L. Blondel, à l'occasion de la transformation du « café Industriel » (rebaptisé par la suite « le Caveau Romain »). Lors de cette intervention, seul le sommet des murs, ainsi qu'une partie de la salle à mosaïque (L1) et de la zone absidiale du *caldarium* (L4b) ont été dégagés. Les autres pièces du complexe ont uniquement fait l'objet de sondages ponctuels. A partir de cette époque, certaines parties des thermes ont été partiellement découvertes ou redécouvertes lors de la surveillance de travaux communaux, notamment en 1966 par F. Gerber et S. Favre et en 1994 par M.-A. Haldimann.

I.2 Travaux de terrain

Dans un premier temps, le revêtement moderne a été retiré sur l'ensemble de l'espace compris entre la maison de commune, les escaliers de l'église et le restaurant « Le Caveau Romain », ainsi que dans une ruelle située au sud de la maison de commune. Un premier décapage à la pelle mécanique du tout-venant moderne et de la terre située au-dessus du niveau d'arasement des murs romains a montré la présence de nombreuses canalisations récentes qui ont, par endroit, fortement endommagé l'édifice romain et passablement perturbé le bon déroulement de la fouille. Dans la ruelle (sondage 3), le réseau dense de ces conduites a contraint d'abandonner les investigations à cet endroit. Sur le côté ouest de la place, le long des

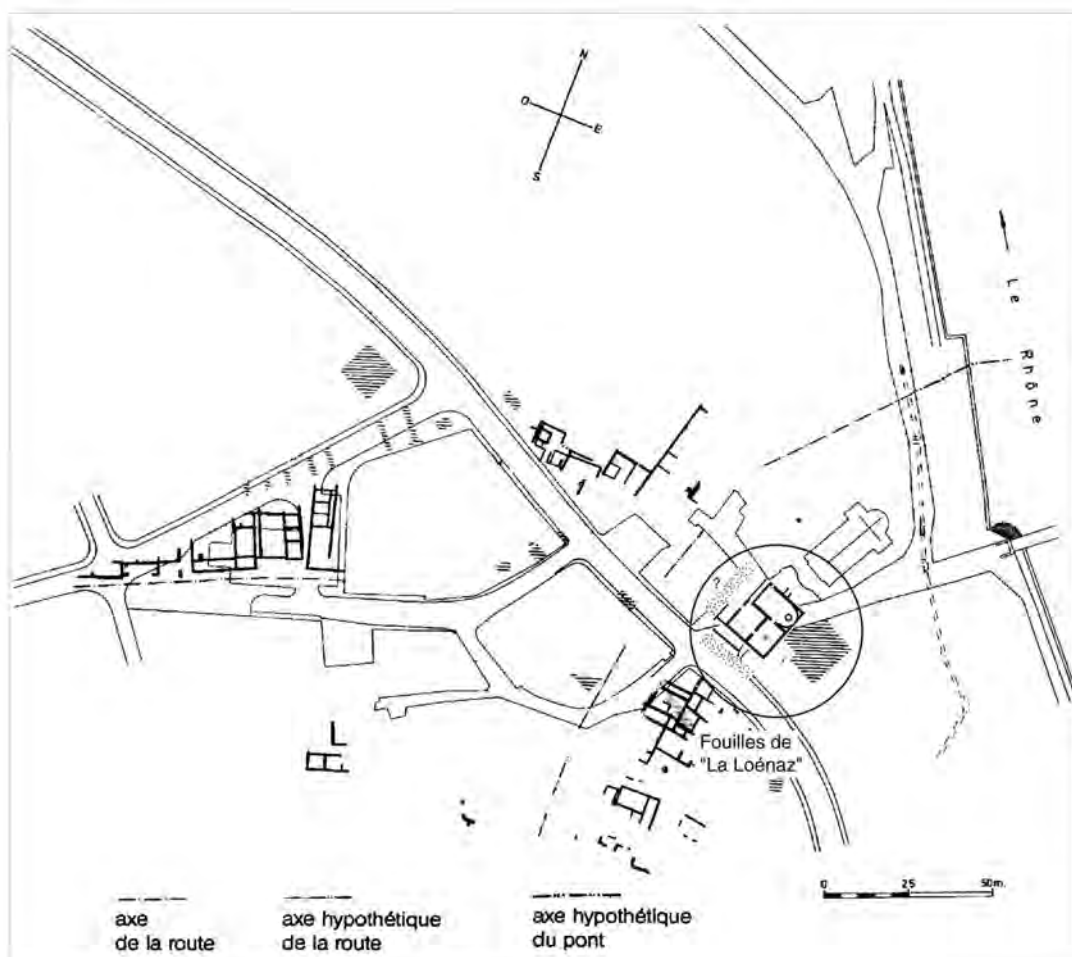
¹ Un historique détaillé des découvertes de Massongex a été publié par F. Wiblé dans Haldimann et al., *Aux origines de Massongex VS Tarnaiæ, de la Tène finale à l'époque augustéenne*, ASSPA 1991, pp 129-182 (en particulier pp.130-136). Nous nous contentons de rappeler ici les trouvailles et les fouilles relatives aux thermes et à ses alentours immédiats.

maisons, une bande de terrain d'env. 2 à 6 m de large a également été délaissée du fait des multiples perturbations modernes.

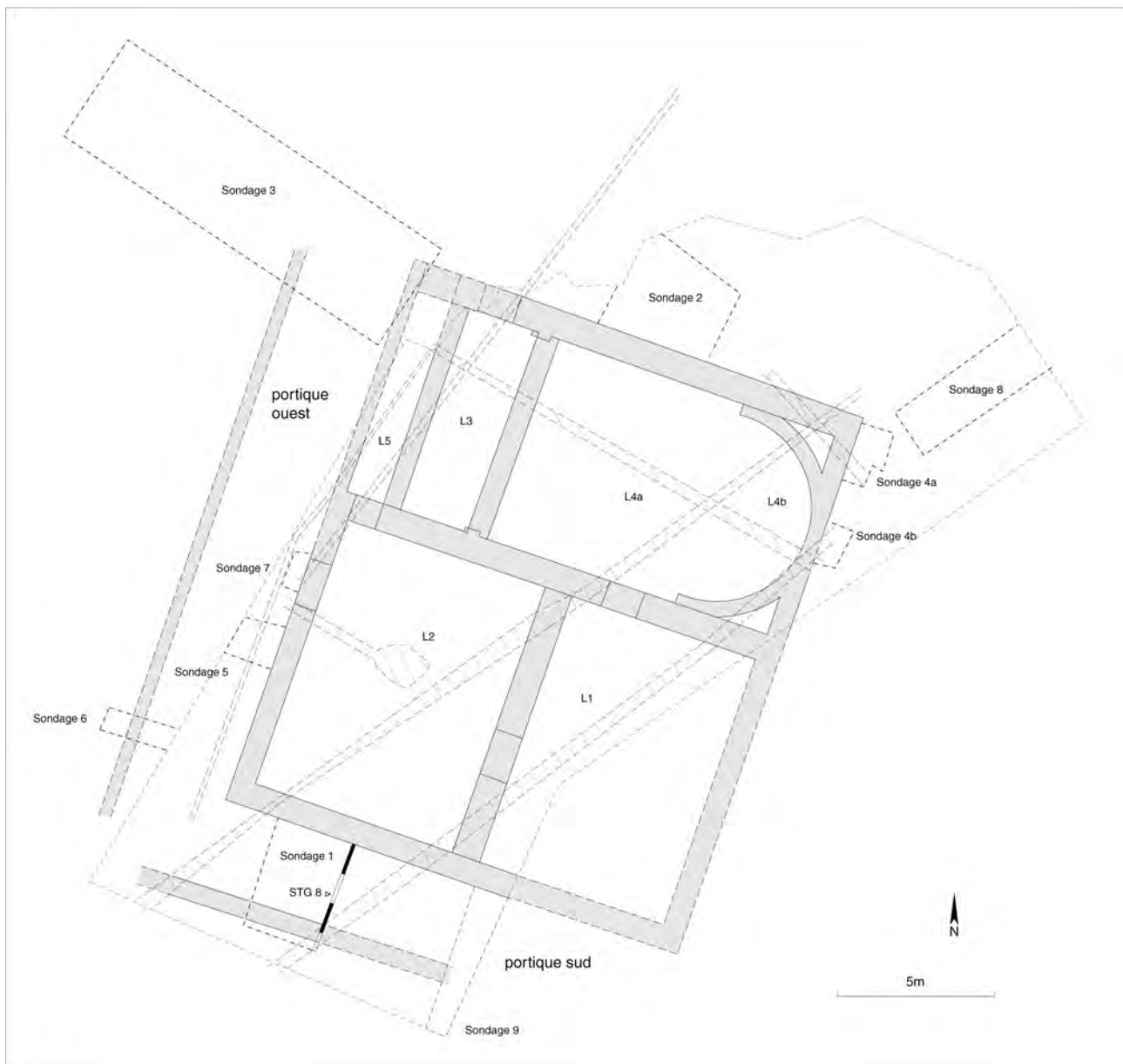
Parallèlement à la fouille de surface, plusieurs sondages plus profonds (numérotation de 1 à 9) ont été effectués pour connaître la séquence stratigraphique de la zone et pour comprendre l'insertion de l'édifice thermal. Ils ont tous été implantés en-dehors de l'emprise du bâtiment. Les sondages 1 et 9 ont été creusés dans le portique sud, contre le mur M1, les sondages 5, 6 et 7 dans le portique ouest, en relation avec les murs M2 et M18, le sondage 3 dans la ruelle, le sondage 2, du côté nord-est, contre le mur M2, les sondages 4a et 4b à l'arrière de l'abside du *caldarium*, contre le mur M5, et enfin le sondage 8, à l'extrémité est de la zone de fouille. Malgré leur petite taille et l'absence de corrélations stratigraphiques strictes, ces sondages ont permis de mettre en évidence une importante succession d'occupations depuis la fin de l'âge du Fer jusqu'à notre époque.

Après la fin des travaux, au début du mois de novembre (4.11.98), des observations ont été effectuées dans une tranchée creusée le long de la façade de la maison de commune. A cette occasion, des structures ont été repérées. L'une d'elles pourrait être une fondation de mur, alors que les deux autres, plus difficilement interprétables, sont décrites comme un ensemble de gros blocs et un niveau de pierres surmonté d'une couche de mortier pur.

Tous les dessins (plana, coupes stratigraphiques et plans de détail) ont été effectués à l'échelle 1:20. Les murs du bâtiment ont fait l'objet d'un relevé pierre à pierre. Le pavement en *opus spicatum* de la salle 2 a été relevé par orthophotographie par le bureau Archéotech SA. Une couverture photographique a été faite sur l'ensemble du chantier. Le mobilier archéologique a été prélevé par ensembles archéologiques (complexes, K). Le mobilier métallique précieux a fait l'objet d'un inventaire particulier et pris dans les trois dimensions.



Plan de situation des thermes de Massongex dans l'agglomération antique de Tarnaiæ. En trame pointillée, nouveaux éléments de voirie. Figure réalisée d'après un document de l'Archéologie cantonale (C.-E. Bettex)



Plan de la zone fouillée et des sondages. En hachuré, les différentes canalisations modernes.

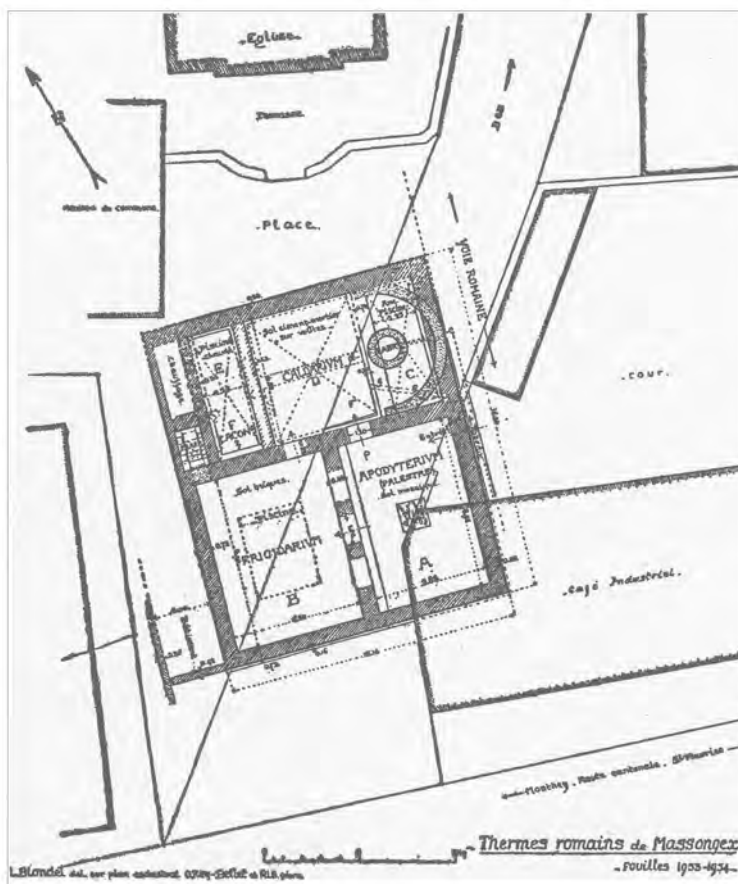
I.3. Travaux d'élaboration

Les travaux d'élaboration ont consisté, pour l'essentiel, à attribuer les couches et les murs/structures aux différentes phases de l'évolution de la zone. On a pu définir des horizons précoces (HP) qui sont les phases antérieures à l'édification des thermes, les états de construction du bâtiment proprement dit (états 1 à 3), et enfin des aménagements post romains (HR). La datation de ces phases d'occupation a été faite sur la base de l'abondant mobilier céramique issu de la fouille (étude M.-A. Haldimann).

Les vestiges archéologiques mis au jour sont décrits en suivant l'évolution chronologique de la parcelle. Afin de ne pas alourdir le texte de mesures et de descriptions par trop fastidieuses pour le lecteur, toutes les données stratigraphiques, planimétriques ou relatives aux structures sont synthétisées dans des tableaux en annexe (tableaux des murs/structures, des couches et des ensembles archéologiques). L'étude des revêtements et des stucs des thermes (S. Bujard, V. Provenzale et M. Fuchs) et l'analyse du mobilier céramique (M.-A. Haldimann) font l'objet de rapports préliminaires séparés². Une large partie du rapport sur la céramique est cependant directement intégrée dans ce document pour l'argumentation de la datation des phases.

² S. Bujard, V. Provenzale et M. Fuchs, Massongex, l'enduit des thermes augustéens. Fouilles 1998. Rapport interne, *Pictoria*, janvier 2001, Lausanne ; M.-A. Haldimann, Thermes de Massongex VS. Analyse du mobilier céramique. Fouille de 1998. Rapport interne. Novembre 2000, Genève.

Aucune corrélation n'a été faite avec les vestiges en maçonnerie fouillés à proximité, notamment dans la parcelle voisine de « La Loénaz » explorées en 1986/87, ou avec les sondages réalisés en 1994 dans les caves des maisons environnantes. Dans cette optique, on regrettera la perte de toute information relative aux fouilles, réalisées d'avril à décembre 1960, de la parcelle orientale attenante au complexe thermal.

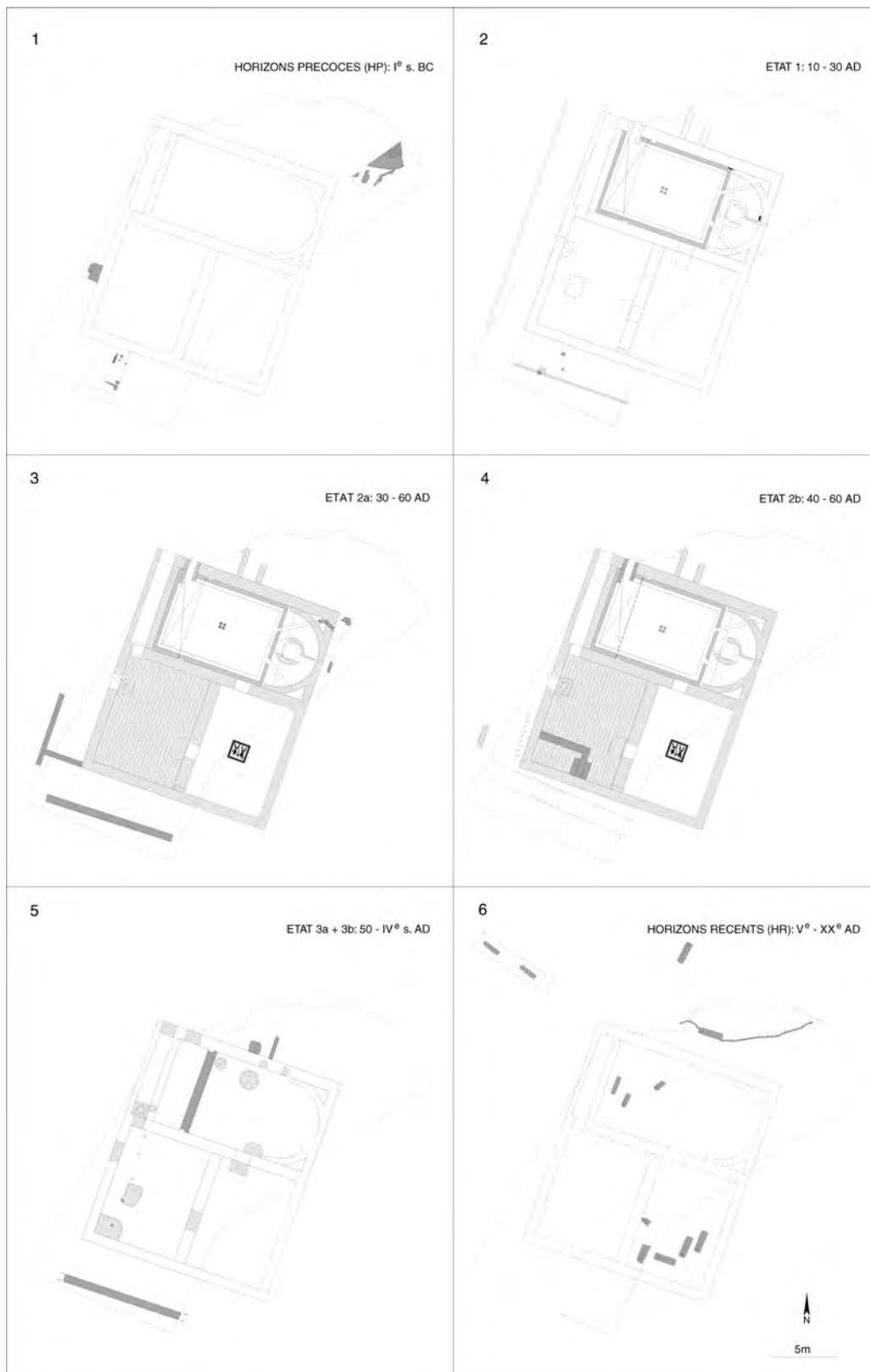


Plan des thermes de Massongex publié par L. Blondel en 1955 (*Vallesia X*, 1955, fig. 1)

I.4 Analyse du mobilier céramique

Confié à M.-A. Haldimann, le travail sur l'étude de la céramique a consisté à établir une documentation de base sur les 4671 tessons recueillis au sein des 136 complexes (K1609 à K1747) identifiés pendant la fouille. Le premier objectif était de permettre de dater les différents états de construction mis en évidence sur la parcelle.

L'analyse du mobilier des horizons antérieurs aux thermes est directement intégrée à la suite de la description des vestiges de chaque phase (chap. II.1). Les ensembles céramiques contemporains des thermes sont regroupés dans un chapitre particulier (chap. III). Tour à tour sont abordés les questions de la datation du chantier de construction des thermes (chap. III.1), de l'utilisation des thermes pendant les états 1 et 2 (chap. III.2) et enfin de l'abandon de ce deuxième état de l'édifice (chap. III.3). Un dernier volet de cette étude propose une approche comparative entre la céramique issue des différentes phases des thermes et celle provenant des habitats antiques contemporains de « La Loénaz » afin de cerner quels sont les éléments communs ou divergents de ces vaisseliers respectifs (chap. III.4). Certains points, développés dans le rapport préliminaire remis par M.-A. Haldimann, ne sont pas intégrés à ce document. Il s'agit en particulier de l'analyse formelle, spatiale et stratigraphique du mobilier provenant de l'abandon du deuxième état de construction des thermes et de sa reconstruction (état 3a). A ce stade du travail, aucun dessin et aucun catalogue ne sont envisagés.

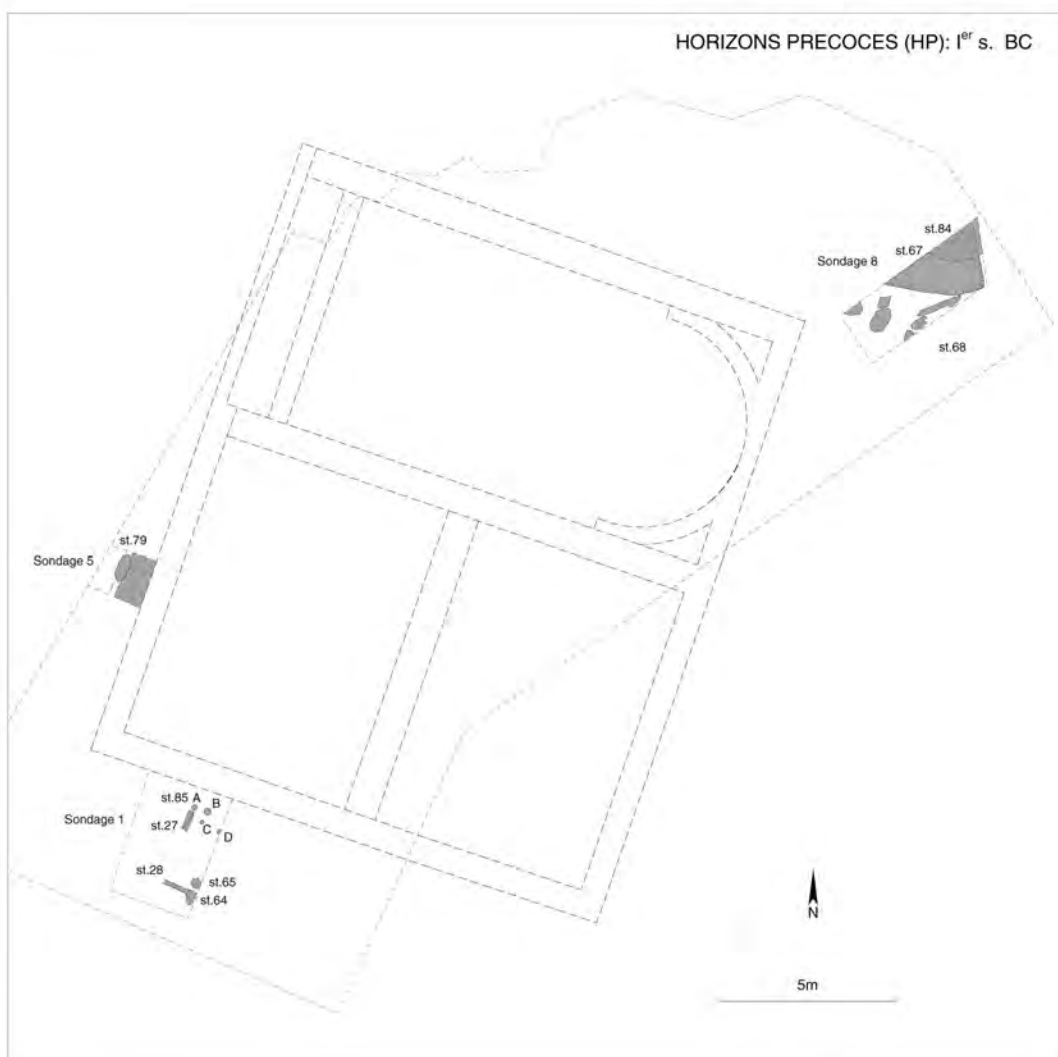


Plan schématique des principales phases de l'évolution des thermes et de la parcelle.

Chap. II : CHRONOLOGIE DES VESTIGES

II.1 LES HORIZONS PRECOCES (HP)

Trois sondages (sondages 1, 5 et 8) ont livré des couches et des structures antérieures aux thermes. Le sondage 1, implanté dans le portique sud (2,80m x 4m), constitue la séquence de référence. Il a été soigneusement fouillé par décapages successifs jusqu'au substrat naturel³. Il se situe à quelques mètres seulement des fouilles de « La Loénaz » effectués en 1986/87. Dans la mesure du possible, les occupations observées dans le sondage renvoient aux horizons définis pour la parcelle voisine (voir Haldimann et al. 1991). Le sondage 5 (1,60m x 1,60m), situé dans le portique ouest et fouillé jusqu'au terrain naturel, n'a pas livré un mobilier suffisant pour permettre des corrélations sûres avec le sondage 1. Certaines relations ont tout de même été proposées. Le sondage 8 se situe en limite est de la zone de fouille. Il a été creusé à la pelleuse jusqu'au substrat pour obtenir la séquence stratigraphique complète des occupations à cet endroit. Les axes des structures ont été restituées. Le peu de mobilier récolté lors de la rectification des coupes du sondage est insuffisant pour permettre des corrélations avec les sondages 1 et 5.



Plan schématique des vestiges des horizons précoces.

³ M. Pignolet, archéologue rattaché aux recherches archéologiques cantonales, s'est chargé de ce travail.

1.1 Occupation 1 (Horizon B ?)

La plus ancienne occupation est matérialisée dans le sondage 1 par un niveau limoneux contenant des charbons de bois et des fragments de faune (c.29/S1, K1714), couronnant une séquence de dépôts d'origine fluviale (c.31, 32/S1). Un trou de poteau (st.65) lui est sans doute associé. Dans le sondage 5, un niveau identique semble lui correspondre (c.19/S5, K1736). Les niveaux anthropiques les plus profonds dans le sondage 8 (c.3 à 5/S8) leur seraient éventuellement contemporains.

Mobilier

Ne comportant que 6 fragments de céramique représentant 5 individus distincts, cette première occupation demeure mal aisée à dater. Aux côtés d'une cruche, on dénombre un fond de récipient à pâte claire, un fragment de pot à cuire à pâte grossière non tournée et décorée au peigne, ainsi que deux récipients en indigène non tournée.

L'absence d'importations ainsi que d'éléments typologiques datables ne permet pas de proposer une fourchette chronologique précise. La présence de cruches est attestée dès la fin du II^e siècle av. J.-C dans le bassin lémanique. La présence d'un récipient à pâte claire, probablement peint, n'offre guère de repères plus précis : cruche et céramique peinte sont bien documentés au I^{er} siècle av. J.-C. à Massongex (Horizons B et C, soit antérieur à 50 BC et entre 50 et 30 BC). Sur le plan local, la commune grossière non tournée est attestée depuis l'horizon E seulement, soit à partir de 40 BC environ. En se basant sur les références du Bassin lémanique, ce type de récipients est cependant connu depuis la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C. (Port de Genève, horizon I, antérieur à 123 BC). Quant à la céramique indigène non tournée, elle couvre tout le I^{er} siècle av. J.-C.

Catégorie	Formes	N	NMI
Cruche		1	1
Claire	Fond	1	1
Culinaire non tournée	Pot à cuire	1	1
Indigène	Couvercle	1	1
	Pots à cuire	2	1
Total		6	5

*Statistique formelle, occupation 1,
K1714 (S1) et K1736 (S5).*

Datation

Ces éléments, qui ne livrent aucun repère typologique précis, suggèrent une datation **dans le courant du I^{er} siècle av. J.-C.** La probabilité que cette occupation remonte à la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C. est élevée en regard du mobilier découvert dans les niveaux qui la scellent (voir infra).

1.2 Occupation 2 (Horizon B/C)

Surmontant un niveau de limon pur (c.28/S1, inondation ?), la deuxième occupation est marquée par une couche sablo-limoneuse mêlée à de la cendre et des charbons de bois (c.27/S1, K1699). Une fosse (st.64), découverte dans la partie est du sondage peut lui être associée. Faute de mobilier archéologique, la corrélation avec les niveaux des sondages 5 et 8 reste problématique. A titre d'hypothèse, la description des couches 17/S5 (S5) et 8/S8 (S8) et leur position stratigraphique permettraient de les attribuer à cet horizon.

Mobilier

Les 66 fragments mis au jour, appartenant à 7 individus distincts, révèlent un horizon laténien caractéristique. Les bouteilles peintes, la jatte carénée et la bouteille en pâte grise fine ainsi que les céramiques culinaires et indigènes sont autant de marqueurs chronologiques observés en Suisse occidentale depuis la seconde moitié du II^e siècle av. J.-C.

Catégorie	Formes	N	NMI
Peinte	Bouteille	6	1
	Bouteille	1	1
Claire	Bouteille sans trace conservée de peinture	8	1
Grise fine	Jatte carénée	2	1
	Bouteille	45	1
Culinaire	Pot bord éversé et panse décorée au peigne	3	1
Indigène	Pot à décor onglé	1	1
Total		66	7

Statistique formelle, occupation 2, K1699.

Datation

L'absence de mobilier d'importation nous prive d'un *post quem* précis. La constitution de ce vaisselier se déroule très probablement **pendant la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C.** L'argument *a silentio*, d'une validité aléatoire⁴, fourni par l'absence de céramiques régionales apparaissant dès le milieu du I^{er} siècle av. J.-C, rend improbable un abandon plus récent. Sur le plan local, on ne peut que souligner la forte similitude entre ce mobilier et celui des horizons B (antérieur à 50 av. J.-C.) et C (entre 50 et 30 av. J.-C.) de « La Loénaz »⁵. Une attribution à l'un ou à l'autre des horizons pourra sans doute être apportée après corrélation entre les stratigraphies des « thermes » et celles voisines de « La Loénaz ».

1.3 Occupations 3a (horizon D) et 3b (horizon F)

Dans le sondage 1, l'occupation 3 doit être subdivisée en deux phases après étude du mobilier archéologique. Le premier ensemble correspond à une succession d'occupations que la fouille n'a pas vraiment permis d'isoler. Il s'agit de niveaux de limons et de sables gris-bleuté contenant des paillettes de charbons de bois (c.26, 26c, 26d/S1, K1698), dans lesquels sont implantés des trous de piquet. Cette phase correspond sans doute à des remaniements rapides (occupation 3a). Le deuxième ensemble, aménagé sur la c.26/S1, est plus évident (occupation 3b). Il comprend un sol de terre battue (c.24/S1) associé à une sablière basse, axée nord-ouest/sud-est (st.28), et un foyer dallé (st.27). Ces éléments sont scellés par une occupation cendreuse (c.22/22b/S1, K1688, c.21a/S1, K1681). Des aménagements contemporains ont pu être mis en évidence dans le sondage 5 : un feuilletage d'occupation (c.14,16/S5, K1735) et, au-dessus, un empierrément de galets (st.79) qui présente un côté rectiligne et une dalle de schiste, signalant l'emplacement d'une paroi d'axe nord-ouest/sud-est. Aucune relation n'est possible avec le sondage 8. A titre d'hypothèse, on pourrait proposer d'associer les quelques dalles horizontales (st.68) surmontées par un niveau de démolition incendiée (c.13/S8).

Mobilier de l'occupation 3a (horizon D)

Les trois éléments conservés appartiennent à un plat de céramique padane à vernis noir vraisemblablement du type Lamboglia 28 ainsi qu'à un pot à provision en pâte claire.

Catégorie	Formes	N	NMI
Padane à vernis noir	Plat	2	1
Claire	Pot à provision	1	1
Total		3	2

Statistique formelle, occupation 3a, K1698.

⁴ L'exemple de l'horizon C est particulièrement révélateur des problèmes de datation pour cette période: n'était-ce par la mise au jour d'un unique tesson de plat en sigillée padane du type Conspectus 1, les 72 autres récipients, parmi lesquels des céramiques padanes à vernis noir, induisaient une datation dans la première moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

⁵ Toutes les références à « La Loénaz » renvoient au titre suivant Haldimann et al. 1991.

Datation

Malgré sa faiblesse numérique, l'analogie de ce mobilier avec celui de l'horizon D mis en évidence à « La Loénaz » (Haldimann et al 1991, horizon D) est évidente⁶ : présence de céramique padane à vernis noir, apparition de pots à provisions à pâte claire. Si les plats à vernis noir sont connus dans nos régions dès la fin du II^e siècle av. J.-C., les pots à provisions en pâte claire apparaissent à partir du milieu du I^{er} siècle avant notre ère. Le constat de l'horizon D (Haldimann et al. 1991) est similaire; une datation comprise **entre le milieu du I^{er} siècle et 30 av. J.-C.** paraît donc la plus vraisemblable pour ce niveau.

Mobilier de l'occupation 3b (horizon F)

L'augmentation des importations est sensible dans cet horizon : 9 des 18 récipients recueillis ont été importés, soit la moitié des individus reconnus ! Ce taux est largement supérieur à celui de l'époque flavienne, pourtant généralement reconnue en Suisse pour être la plus riche en produits importés.

Catégorie	Formes	N	NMI
TS A	Plat Haltern 1a	1	1
TS E	Coupelle (intrus)	1	
TS D	Consp. 1 ?	1	1
	Drack 1	1	1
Parois fines	Gobelets Aco	19	4
	Rippenbecher	1	1
	Gobelet	1	1
Amphore	Dressel 1	1	1
	Dressel 20	2	1
CRA	Plat pompéien local, Bord en amande	7	1
Cruche		7	1
Claire	Pot	1	1
Grise tournée	Pot à col cintré et décor incisé, bord cannelé	11	1
	Pot	1	1
Grise non tournée	Couvercle	5	1
Culinaire	Pot, pâte claire	1	1
	Total	61	18

Statistique formelle, occupation 3b, K1681, K1688 et K1735.

Datation

Précisons d'emblée que le tesson de sigillée de Gaule du Sud (pâte de la Graufesenque) a été considéré comme intrus et n'est pas pris en compte. Les autres récipients importés permettent de fixer un *post quem* clair. Le plat de sigillée arétine de type Haltern 1a apparaît dès 40 av. J.-C. Les gobelets de type Aco sont attestés en Italie du Nord dès 60 – 50 av. J.-C.; ils sont produits dans la moyenne vallée du Rhône dès 40 av. J.-C. Les Rippenbecher apparaissent dans la même fourchette chronologique. Les amphores Dressel 1 sont en passe d'être supplantées vers le milieu du I^{er} siècle av. J.-C., époque à laquelle on signale l'apparition des premières amphores Dressel 20, produites en Bétique. Les plats en sigillée helvétique (TS D) de type *Conspetus* 1 et *Drack* 1 (imitation du service 1 de Haltern) apparaissent plus récemment : ils ne sont pas attestés avant le dernier tiers du I^{er} siècle av. J.-C.

Ces données permettent de situer la constitution de cet ensemble dès le milieu du I^{er} siècle av. J.-C. Sa mise au rebut se produit probablement avant l'apparition du service II de Haltern à partir de la seconde décennie avant notre ère. La fourchette la plus vraisemblable se situe donc **entre 40 et 20 av. J.-C.** Elle permet un rapprochement avec l'horizon F de La Loénaz (Haldimann et al 1991), également caractérisé par une présence étonnamment élevée de parois fines et d'importations (horizon F).

⁶ Haldimann et al. 1991. Une comparaison analytique des stratigraphies s'impose.

1.4 Occupation 4 (horizon E/F ?)

Dans le sondage 1, cette phase ne correspond pas à un véritable niveau d'occupation. Il s'agit d'une succession de dépôts naturels (c. 19, 20/20a/S1, débordements ?) avec peut-être des occupations intercalées et lessivées. Le niveau le plus évident se marque par un limon rubéfié fortement érodé au sommet de la c.19/S1, avec quelques charbons de bois, des esquilles d'os et du mobilier archéologique (K1680). Aucune structure n'y est associée. La corrélation avec la séquence de sables et de limons (c.11 à 13/S5) dans le sondage 5 est plausible. Aucune relation ne peut être faite avec le sondage 8.

Mobilier

La céramique semble confirmer la nature lessivée de ces niveaux. L'amphore Lamboglia 2 (II^e – I^{er} siècle BC) et le bol en pâte claire de type Roanne (dès 50 BC) sont des marqueurs de l'époque préaugustéenne comme de l'époque augustéenne. Ils pourraient très bien provenir de l'occupation 3.

Catégorie	Formes	N	NMI
Amphore	Lamboglia 2	1	1
Cruche	Bord triangulaire	3	1
Claire	Bol type Roanne	6	1
Culinaire	Couvercle, grossière non tournée	5	1
Total		15	4

Statistique formelle, occupation 4, K1680.

Datation

Les céramiques identifiées fournissent un terminus *post quem* identique à celles de l'occupation 3. On peut donc retenir **comme post quem la date de 50 BC**. Le petit nombre de tessons et l'absence de vaisselle fine identifiable ne permet pas de proposer une fourchette chronologique différente de celle de l'occupation 3 ; une comparaison avec les horizons E et F est donc possible (Haldimann et al. 1991), mais dépourvue de validité.

II.2 LES THERMES

L'édifice thermal forme un rectangle de près de 275 m² (18,15 m x 15,12 m)⁷, bordé au sud et à l'ouest par un portique. Il se situait donc au carrefour de 2 rues. Il comprend trois pièces principales, deux salles froides (L1 et L2), disposées contre le grand côté d'une salle chauffée (L3-4). Un petit couloir de service (L5) met en communication le local 1 et le *praefurnium*, installé à l'extérieur du bâtiment⁸. Le plan d'origine n'a pas vraiment évolué au cours de l'existence du bâtiment. Seules les transformations des aménagements intérieurs nous permettent de définir plusieurs états de construction (3 états). L'équipement primitif du complexe est peu documenté, car il a été endommagé et recouvert par les constructions postérieures. Le troisième état est également méconnu en raison d'un profond arasement des vestiges. En revanche, le deuxième état de construction des thermes (état 2), le plus spectaculaire avec sa salle à mosaïque (L1) et sa pièce entièrement recouverte de briquettes (L2 en *opus spicatum*), donne une idée du confort et du luxe du bâtiment. L'accès depuis l'extérieur se faisait du côté ouest de l'édifice (st.75). On entrait donc directement dans le local 2 et non comme le supposait L. Blondel, du côté est, par la salle à mosaïque (L1)⁹. Le local 2 distribuait sur la pièce à mosaïque (L1) et sur le couloir de service (L5). La partie chauffée des thermes (L3-4), quant à elle, n'était accessible que depuis le local 1. Les différentes pièces étaient surmontées d'un plafond voûté en tuf (chap. II.2.3.1).

2.1 Premier état de construction des thermes (état 1) : l'implantation augustéenne

Les thermes ont été érigés, dès l'époque augustéenne (chap. III.1), sur un terrain relativement plan qui n'a pas nécessité d'importants travaux de terrassement. Le niveau de construction du bâtiment offre peu de différence d'altitude¹⁰. Il faut noter la présence d'une importante fissure qui traverse l'édifice de part en part dans le sens de la largeur, affectant les murs du *caldarium* (L3-4) et du couloir de service (L5). Le terrain sur lequel a été implanté le bâtiment n'était donc pas aussi stable que prévu et s'est légèrement affaissé du côté nord (érosion rhodanienne ?) à une époque que nous ignorons. Cela a provoqué cette importante cassure qui a été observée jusqu'au fond des fondations des murs.

Le plan du bâtiment comprend dès l'origine trois pièces, l'une chauffée (L3-4), les deux autres froides (L1 et L2). La circulation à l'intérieur de l'édifice est identique à celle décrite ci-dessus pour le deuxième état de construction. A l'extérieur, le portique sud est constitué d'une colonnade qui bordait une rue. Dans cet état de construction, l'existence d'un portique du côté ouest reste hypothétique.

Le local 1 (8,95m x 6,15m, surface 55m²)

Les niveaux antérieurs de ce local ont pu être observés grâce à deux perturbations qui ont endommagé le pavement en mosaïque, l'une faite peut-être déjà à l'époque antique (st.71) devant le seuil st.34, l'autre lors de la mise en place de la conduite de gaz en 1921. Comme l'avait déjà remarqué L. Blondel, un sol antérieur se trouve environ 0,15m au-dessous de la mosaïque. Il n'en reste que le lit de pose en mortier de tuileau sur un radier de boulets (st.50). La finition de ce sol est inconnue.

Par endroits, l'enduit mural du premier état est conservé sous celui de l'état suivant. Il se compose de deux couches (*arricci*) : la première, c'est-à-dire celle appliquée directement contre les murs, est composée d'un mortier de chaux blanc jaunâtre mêlé à de petits graviers, alors que la seconde, épaisse de 1cm environ, est un mortier de tuileau rosé contenant également des petits graviers et des éclats de quartzite. L'enduit est de couleur rouge uniforme sans motif apparent.

La seule structure retrouvée dans cette pièce est un petit canal (st.22), traversant le mur M6 vers le local 2, où sa partie supérieure a été endommagée en 1921 lors de la pose du tuyau du gaz. Le fond de cet aménagement est constitué par le blocage du mur. Dans le local 1, quatre petits décrochements sont visibles aux angles de cette structure. Il pourrait s'agir là des traces de l'accrochage d'une grille, servant peut-être de filtre. Ce canal, servant sans doute à l'évacuation des eaux de nettoyage, a fonctionné durant les deux premiers états du bâtiment.

⁷ L'espace interne, hors les murs, s'élève à près de 200 m².

⁸ Le *praefurnium* lui-même n'a pas été fouillé. Il se situe à l'extérieur de l'édifice, dans l'angle nord-ouest de la parcelle, hors de la zone de fouille.

⁹ La portion du mur M5 avec le seuil vu par L. Blondel, hors des limites de la fouille, n'a pu être observée. Il est cependant peu probable que le bâtiment ait eu deux entrées. D'autre part, le médaillon central de la mosaïque est orienté en fonction du seuil communiquant avec le *caldarium* (st.34) et non dans le premier sens du terme, comme cela serait probablement le cas si l'accès principal se trouvait à cet endroit.

¹⁰ L'altitude des ressauts de fondation varie de 398,54m (M1) au sud à 398,38m (M4) au nord.



Plan schématique de l'état 1 des thermes.

Le local 2 (8,95m x 6,64m, surface 59m²)

Les différentes perturbations faites dans le sol en *opus spicatum* ont permis de repérer dans le local 2 la fondation d'un sol primitif, 0,20m sous ce dernier. Il s'agit du lit de pose en mortier au tuileau, disposé sur un radier de boulets (st.41). Ce niveau a été dégagé sur une petite surface au centre de la pièce dans la perturbation st.10. Une couche de mortier au tuileau plus rouge que le lit de pose est alors apparue. Elle présente un côté parfaitement rectiligne (c.44). Il n'a pas été possible, pour des raisons de conservation du sol en *opus spicatum*, de suivre cette anomalie pour voir si elle définissait une forme régulière. Néanmoins, on peut postuler, comme hypothèse, l'existence d'une structure étanche, bassin ou fontaine qui a été complètement oblitérée.

Sur les murs de cette pièce, le revêtement du premier état a également été repéré par endroit sous celui du deuxième état. Il est de couleur rouge mais plus foncé que celui de la pièce attenante (L1). Cet enduit repose également sur deux couches (arricci) : la première déposée directement contre le mur, est gris-beige, assez fine, et la seconde est faite de mortier au tuileau.

Une canalisation (st.44) a été aménagée dès l'origine sous la pièce. Sa largeur est de 0,47m, sa profondeur de 0,58m. Elle est recouverte par des dalles de calcaire (0,90m x 0,50m). Ses piédroits sont composés de boulets bréchés et de moellons de calcaire équarris très bien appareillés, le fond est très irrégulier (petites

pierres prises dans du mortier). Elle a été repérée sous le seuil (st.75) et dans le sondage 7 à l'extérieur du bâtiment. A cet endroit, une imposante dalle concave en terre cuite, servant de coulisse, a été retrouvée contre le mur M2. La canalisation, orientée nord-ouest/sud-est, a été suivie sur un tronçon de 3m. La suite à l'extérieur a probablement été oblitéré lors de la mise en place des égouts en 1966. Dans le local 2, elle devait sans doute se poursuivre jusque vers le seuil st.73 et peut-être même au-delà. Des « regards » (st.7 et 9) ont en effet été aménagés, vraisemblablement dès l'origine, devant chaque seuil pour permettre l'entretien de cette conduite. Ils ont ensuite été bouchés par des dalles de terre cuite. Près du seuil st. 75, à la place des dalles de couverture, un grand nombre de fragments de fer extrêmement corrodés témoignent peut-être des restes d'une grille protégeant la canalisation. Un abondant mobilier céramique a été récolté dans le remplissage de cet égout, qui atteste son utilisation durant les deux premiers états de l'édifice (chap. III.2).

Le premier état du *caldarium* (locaux 3, 4a et 4b : 76.7m²)

La partie chauffée des thermes se compose d'une grande pièce rectangulaire (L3-4 : 9m x 6,70m), prolongée par une zone absidiale (larg. 6m, rayon 3m). Le local rectangulaire est doté d'un système de chauffage classique sur hypocauste, alors que l'abside est tempérée par deux canaux rayonnant (st.29 et 30) vers des cheminées situées dans les angles de la pièce. L'alimentation en air chaud se faisait par un seul *prae-furnium* (st.47), installé à l'extérieur du bâtiment, dans l'angle nord-est de la pièce.

La partie ouest (L3) a été dégagée exhaustivement jusqu'au sol inférieur de l'hypocauste. Le reste a été partiellement fouillé en reprenant dans la mesure du possible les sondages effectués par L. Blondel. Quant à l'abside, déjà entièrement explorée par l'archéologue genevois, nous l'avons redécouverte sans opérer d'autres investigations.

L'hypocauste

Le mode d'implantation de l'hypocauste dans la salle rectangulaire (L3-4) est particulier. Les murs entourant tout le *caldarium* (M3, M4, M5 et M10) ont d'abord été construits en tranchée étroite à partir d'un niveau situé environ 0,90m plus haut que le fond de l'hypocauste. Dans un deuxième temps, on a excavé tout l'espace L3-4 jusqu'au niveau désiré, en mettant à nu la fondation des murs M3, M4 et M10 et en délimitant la pièce du côté est par le mur M19, construit face contre terre. Les fondations ont ensuite été coffrées par une banquette (st.76), large par endroit de 0,30m et constituées par un mélange d'argile, de mortier et de tuiles. Ce mode de construction, peu commun, ne signifie pas que l'hypocauste n'était pas prévu dès l'origine. Le mur M19 et les canaux rayonnants sous la salle absidiale sont mis en place dans le même temps.

Les éléments constitutifs de ce premier hypocauste ont été systématiquement récupérés à l'époque, si bien qu'il n'en subsiste que le sol inférieur de mortier, quelques pilettes et des aménagements particuliers le long des murs. Le fond de l'hypocauste est constitué d'un sol de mortier au tuileau reposant sur un radier de boulets (st.53). Il se situe exactement au même niveau que le fond des fondations des murs. La surface de cette *area* accuse un léger pendage d'est en ouest (environ 0,10-0,20m entre M19 et M10) et du sud au nord (entre 0,10 et 0,20m entre M3 et M4). Des pilettes carrées¹¹ et des empreintes de pilettes ont été découvertes encore en place. Près des murs, des demi pilettes étaient présentes. A partir de ces éléments, il est possible de reconstituer le rythme des pilettes et de proposer pour le soutènement du sol supérieur des dalles de terre cuite bipédales (0,60m de côté) disposées sur ces colonnettes. Des banquettes (st.60), aménagées le long des murs M3, M4, M10 et M19 et posées directement sur l'*area*, faisaient sans doute également partie du dispositif de soutènement. Disposées contre le coffrage des fondations, elles ont été totalement récupérées à la fin du deuxième état de construction des thermes. Il n'en reste que le négatif marqué par le bord de l'*area* en mortier du nouvel hypocauste (st.45), qui a été « coulée » contre cette structure encore en place. Cette banquette, large de 0,30m, était sans doute constituée par des dalles de terre cuite, si l'on se réfère aux empreintes laissées contre le coffrage des murs.

Sous l'abside, les canaux rayonnants sont construits en même temps que la salle hypocaustée. Ces conduits (st.29 et st.30) sont constitués de murets parementés surmontés de dalles de calcaire et de terre cuite. Le fond, revêtu de mortier et de pierres, est légèrement plus bas que la surface de l'*area*. Les canaux débouchent dans les espaces vides laissés entre le mur en hémicycle M8 et les angles des murs M4/M5 et M3/M5. Des cheminées se trouvaient probablement à cet endroit. D'autres cheminées ont également pu assurer le tirage à l'intérieur même de la salle à hypocauste. En effet des traces cendreuse rectilignes, larges de 0,50m à 0,60m ont été repérées sur le parement interne du mur M4, au centre et près de l'angle est, ainsi que sur celui du mur M3 dans sa partie médiane.

Contrairement aux suppositions de L.Blondel, le *prae-furnium* (st.47) ne se trouvait pas dans le local 5 mais au nord du local 3, près de l'angle des murs M4 et M10. Il n'a pu être dégagé car il se situait hors de

¹¹ Dimensions des pilettes : 0,20 x 0,20 x 0,05m. Au maximum deux pilettes superposées en place.

l'emprise de la fouille. Seule l'ouverture en direction du foyer, délimitée par des piédroits de terre cuite s'engageant dans l'hypocauste, a pu être observée. Sa largeur est de 0,60m.

Les aménagements du caldarium

Le *caldarium* était entièrement pavé d'une mosaïque reposant sur plusieurs chapes de mortier au tuileau¹². Deux fragments de ce sol ont été retrouvés en place, l'un dans l'angle est de la salle quadrangulaire contre le mur M4 (st.48a), l'autre dans l'abside contre le mur en hémicycle M8 (st.48b). Ils étaient constitués par un assemblage de tesselles de couleur noir. Tout le reste du pavement en mosaïque a été soigneusement récupéré lors de la transformation de la pièce car aucune tesselle n'a été retrouvée dans la démolition qui s'est déposée sur le sol inférieur de l'hypocauste (*area*). Il existe une différence de niveau d'environ 0,20m à 0,25m entre les deux sols. La salle à abside était donc légèrement surélevée du reste de la pièce.

Au centre de la salle en hémicycle, on a retrouvé la base du *labrum* (st.35) dégagé par L. Blondel, ainsi que le négatif de l'emplacement du tuyau en plomb qui l'alimentait (st.84)¹³. Comme l'avait bien observé notre prédécesseur, il s'agit de la fondation d'une structure étanche, constituée par un muret circulaire de tuf, de mortier et de tuiles (larg. 0,45m), d'un diamètre extérieur de 2,15m. Sous cette fondation est apparu un radier constitué de boulets pris dans un mortier gris-beige (st.78) qui servait peut-être de soubassement à toute l'abside. Le mur M8 en hémicycle était revêtu d'un enduit de mortier au tuileau semblable au lit de pose de la mosaïque.

Dans le premier état de construction, L. Blondel décrit la présence de deux bassins quadrangulaires à chaque extrémité du *caldarium*. Les observations que nous avons faites montrent que la salle à abside, de même que la base du *labrum* et le mur M19 sont d'origine, et qu'il n'est pas possible, à cet endroit, d'y voir un état primitif doté d'un bassin quadrangulaire. L. Blondel a reconstitué cet aménagement à partir du ressaut de fondation du mur M5 et la présence du mur M19 sous le sol de l'abside, dont la fonction, nous l'avons vu, est celle de fermeture de la salle à hypocauste. Si, dans cette partie, la présence d'un bassin n'est pas concevable, elle est sans doute plausible dans l'autre extrémité du *caldarium*. En effet, deux décrochements en maçonnerie (st.61a et b), larges de 0,55m et profonds de 0,15m, apparaissent au même niveau dans les murs M3 et M4. Ces structures, qui prennent naissance au niveau du ressaut des fondations des murs, pourraient avoir servi d'amorce à un muret perpendiculaire. Une épaisse couche de mortier au tuileau a été appliquée contre ces décrochements et on en trouve encore quelques traces sur les ressauts de fondations des murs M3, M4 et M10. Ce sont des indices supplémentaires pour y restituer un bassin quadrangulaire dont les dimensions correspondraient exactement aux mesures faites par L. Blondel (st.85 : 6,75m x 2,25m)¹⁴. Le soutènement de ce bassin était assuré à la fois par les ressauts de fondation des murs, les banquettes de terre cuite (st.60), les décrochements (st. 61) et les pilettes. Cette baignoire, située sous l'ouverture du *prae-furnium*, pouvait ainsi bénéficier d'une pleine chaleur. Quant aux décrochements en maçonnerie, ils se poursuivaient sans doute en élévation sous la forme de pilastres engagés.

Le *caldarium* du premier état des thermes de Massongex était donc entièrement pavé d'une mosaïque monochrome de couleur noire avec sans doute des motifs ou des médaillons au centre de la pièce. A une extrémité se trouvait un bassin quadrangulaire d'eau chaude, de l'autre, une salle absidiale, légèrement en hauteur par rapport au reste de la pièce et dotée d'une vasque d'eau froide ou fontaine pour les ablutions. Cette disposition suit parfaitement le modèle classique des thermes du Forum ou de Stabies à Pompéi (chap. IV.2).

Le couloir de service (local 5 : 1,25m x 6,75m, surface 8,5m²)

Cet étroit couloir de service, large de 1,25m, permettait de circuler entre le local 2 et l'extérieur du bâtiment. Seul le tiers sud a été fouillé, si bien que la présence d'une porte donnant sur le dehors est hypothétique. Le seuil d'accès au local 2 (st.74) est constitué d'une brique d'une épaisseur d'environ 0,08-0,10m. Il faut noter que l'élévation du mur M15 est beaucoup plus étroite que sa fondation et que des autres murs en général. Cette caractéristique est sans doute due à l'étroitesse du local 5 dans lequel il aurait été impossible de passer si le mur M15 avait été eu la largeur conventionnelle. Il n'y a pas de sol en mortier bien aménagé, les niveaux de marche sont simplement constitués par une succession de feuillements d'occupation qui matérialisent la vie du bâtiment durant les deux premiers états de construction (états 1 et 2). On y a trouvé beaucoup de mobilier céramique, ce qui indique que l'on a pas hésité à balayer les débris dans ce local de

¹² Dans la salle quadrangulaire, il y avait deux niveaux de mortier, l'un épais de 3,5cm de couleur orange, fin et dur, l'autre épais de 1,5cm, beige-rosé, plus grossier.

¹³ Le tuyau en plomb (diam. ext. 5,2cm, interne 3,6cm) a été prélevé par Blondel. Il est exposé actuellement dans une vitrine du restaurant « Le Caveau Romain ».

¹⁴ Selon L. Blondel, le mur M7 aurait fermé le bassin à l'ouest. C'est inexact car ce mur est construit plus tardivement (état 3b). Pur hasard (?), il a été implanté à l'emplacement même des décrochements.

service. A la base, on distingue le niveau de construction des murs et les premiers remblais (c. 57 a-c). Au-dessus, l'attribution des différents niveaux de marche à l'état 1 plutôt qu'à l'état 2 est difficile.

L'extérieur du bâtiment

Le portique sud

Un seul élément du portique à colonnade (st.52) a été mis en évidence sur le côté sud du bâtiment. Il n'en reste que la base et une partie du fût en tuf de la colonne, d'un diamètre restitué de 0,36m. La partie couverte du portique a une largeur de 2,30 m. Les différents remblais et niveaux d'utilisation contemporains de cette galerie ont une épaisseur de plus de 0,30m (c.13 à 17/S1)

Les aménagements au nord et à l'est

Perpendiculaires au mur M4, les murets M13 et M17 ne peuvent être attribués avec certitude au premier état des thermes. L. Blondel, lorsqu'il a dégagé le mur M4, a coupé leur liaison avec ce dernier. Par ailleurs, ces murs sont détruits du côté nord par une excavation post romaine (st.57). Il est par conséquent difficile de les interpréter. Le mur M17, long de 2,20m, possède l'amorce d'un retour (M16). Ces deux murs, construits face contre une butte de terre, devaient probablement soutenir une petite plateforme pour un aménagement en élévation sur le côté nord de l'édifice.

2.2 Deuxième état de construction des thermes (état 2)

Cet état de construction a été divisé en deux sous-états. L'état 2a comprend la réfection complète des salles avec la mise en place de nouveaux pavements et le remplacement du soutènement de l'hypocauste du *caldarium*. L'état 2b correspond à des transformations et à des aménagements ponctuels, affectant surtout le local 2.

2.2.1 Etat 2a : rénovation tibéro-claudienne

Quelques dizaines d'années après sa construction, l'ensemble du bâtiment est rénové. Le plan de l'édifice et la circulation entre les pièces demeurent inchangés, seuls les aménagements intérieurs (sols, revêtements muraux, système de chauffage) sont refaits. Un nouveau portique sur le côté sud (M14) remplace la galerie à colonnade. Un portique (M18) est également aménagé sur le côté ouest. Ces transformations entrent dans le cadre de l'entretien général de l'édifice car aucune raison particulière (incendie ou destruction) ne les justifie. Lors de ces réfections, la plupart des éléments décoratifs (mosaïques, marbre,..) ont été récupérés.

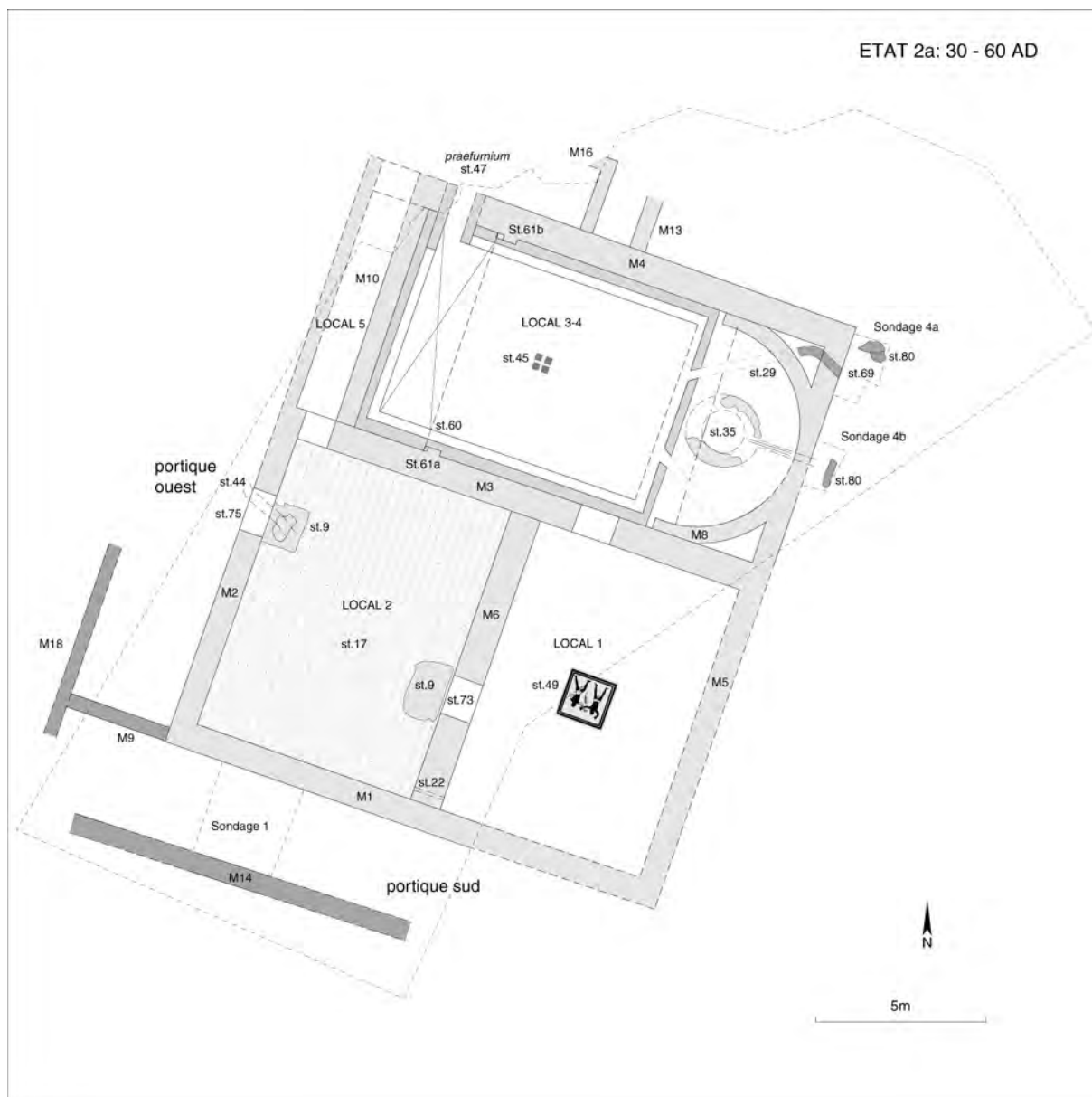
La salle à mosaïque (local 1)

Le sol de cette pièce est rehaussé de près de 0,15m et doté d'une mosaïque (st.49). Cette mosaïque, dégagée par L. Blondel en 1953 et dénommée « mosaïque aux pugilistes »¹⁵, est la seule conservée du Valais romain. Dans le cadre du réaménagement de la place de l'Eglise au printemps 1999, il est possible désormais d'observer depuis l'extérieur, au travers d'une vitre, le médaillon central¹⁶ de ce pavement, conservé in situ dans le restaurant du « Caveau Romain ». La partie de la mosaïque dégagée lors des fouilles de 1998 est monochrome, de couleur noire, parsemée de quelques tesselles blanches, placées sans ordre apparent¹⁷. Cette mosaïque est disposée sur une fondation soignée, constituée par une chape de mortier au tuileau qui, elle-même, repose sur un radier de petits galets ronds mis à plat et pris dans du mortier grisâtre. La mosaïque bute directement contre le mur M6 et aucun enmarchement, tel celui décrit par L. Blondel n'a été repéré à cet endroit. Le petit canal traversant le mur M6 (st.22) est toujours en service. Le sol de la pièce présente une légère pente vers le sud, sans doute prévue dès l'origine, afin d'évacuer les eaux de nettoyage vers cette petite évacuation. Les murs sont recouverts d'un nouvel enduit mural de couleur rouge disposé sur une couche au tuileau. Visuellement, cette dernière est similaire au lit de pose de l'enduit du deuxième état du local 2, ce qui confirme la réfection générale et contemporaine de l'édifice.

¹⁵ Voir au sujet de l'étude stylistique de cette mosaïque J. Thirion, La mosaïque aux pugilistes de Massongex, *Vallesia*, XI, 1956, p.1-15, V. von Gonzenbach, *Die römischen Mosaiken der Schweiz*, Monographien zur Ur- und Frühgeschichte der Schweiz, XIII, Bâle, 1961, p.131-134 ; F. Wibl, Massongex-Tarnaia à l'époque antique, *Revue historique du Mandement de Bex*, 1994, p.22-24.

¹⁶ Il s'agit d'un carré de 1,48 de côté, présentant un cadre formé d'une double bande noire (on dénombre depuis l'extérieur 4 rangées de tesselles blanches, puis 3 de noires, suivies de 3 rangs blancs et pour terminer la dernière bande noire qui est composée de 2 rangées de tesselles).

¹⁷ On peut penser que les tesselles récupérées de la mosaïque du premier état du *caldarium* ont été en grande partie réutilisées.



Plan schématique de l'état 2a des thermes. En trame claire, structures réutilisées, en trame foncée, nouvelles structures.

La salle en opus spicatum (local 2)

Un nouveau sol en *opus spicatum* (st.17) de très belle facture, constitué de briquettes de terre cuite, est aménagé sur l'ensemble de la pièce. Il est disposés sur une chape de mortier au tuileau qui repose sur un radier de boulets placés de chant, recouvert d'un mortier gris. Certaines briquette, au centre de la pièce, sont disposées non pas en arêtes de poisson comme partout ailleurs mais verticalement. La présence d'une bouche d'égout moderne à cet endroit n'a malheureusement pas permis d'observer si ces briquettes ainsi arrangées formaient un motif quadrangulaire ou s'il s'agissait simplement de combler un interstice¹⁸. Certaines briquettes probablement endommagées ont été remplacées par des éléments de même dimensions, mais d'une autre nature (terres cuites de couleur jaune, fragments d'amphore taillés)¹⁹. Le revêtement des murs de ce deuxième état, de couleur rouge, est disposé sur un enduit gris assez grossier. Il est conservé par endroit sur une hauteur de plus de 1m (voir rapport annexe sur le revêtement des thermes). L'égout qui traverse la pièce en sous-sol (st.44) est toujours en fonction. Les « regards » (st.7 et 9) devant les seuils (st.73 et st.75) ont sans doute été intégrés dans le sol. Aucun aménagement particulier pouvant

¹⁸ Cette deuxième hypothèse paraît être tout à fait plausible, car on a retrouvé plusieurs reprises, le long des murs de ce local, ces éléments ainsi placés.

¹⁹ L'hypothèse d'une récupération des briquettes d'un premier sol est envisageable. Les éléments de remplacement (amphores,...) montreraient que les constructeurs n'aient pas eu assez de briquettes à disposition.

éclairer la fonction de ce local n'a été mis en évidence dans l'ensemble de la pièce. Aucun indice ne permet notamment de reconstituer un bassin central, tel supposé par L. Blondel et sis à plus de 1,50m des parois. Pour finir, il convient de mentionner ici la spectaculaire découverte, coincée entre deux briquettes du sol en *opus spicatum*, d'une boucle d'oreille en or finement ouvragée (K1616-5, haut, 3,28cm, poids 4,32gr.)

Le deuxième état du *caldarium* (locaux 3-4)

Sans doute à la même époque que les autres pièces, le *caldarium* subit d'importantes réfections. L'hypocauste sur pilottes est entièrement réaménagé et les sols supérieurs sont refaits.

L'hypocauste

Tout d'abord, le pavement en mosaïque est soigneusement récupéré, de même que la plupart des éléments de la *suspensura*. Un nouveau sol inférieur (st.45) pour l'hypocauste (*area*) est construit par dessus l'ancien. Il est constitué par un radier de boulets, surmonté d'une chape de mortier au tuileau mêlé à de gros fragments de tuiles. Il a été construit contre la banquette (st.60), encore en place dans cet état. La surface de cette *area* est parfaitement horizontale alors que l'ancienne (st.53) penchait quelque peu vers le nord. Une remise à niveau a donc dû s'imposer. Le dispositif de soutènement a été entièrement récupéré plus tardivement (état 3a) et ne peut pas être restitué. Les canaux rayonnants sous l'espace absidial sont toujours en fonction. Un conduit (st.69) rejoignant le canal rayonnant septentrional (st.29)²⁰ est percé dans le mur 5 depuis l'extérieur du bâtiment. Cet orifice servait sans doute à curer périodiquement la cheminée. L'entrée de ce boyau était obstruée par un bloc de tuf. Le *praefurnium* (st.47) chauffant le *caldarium* se situe toujours au même emplacement. Il n'a pas subi de modification.

Les aménagements du caldarium

L'aménagement interne du *caldarium* est difficilement compréhensible en raison de la récupération systématique des éléments de construction lors de la reconstruction de l'édifice (état 3a). Du nouveau sol, installé dans la pièce, il n'en reste que la chape de mortier au tuileau, épaisse de 0,15 à 0,20m, encore en place dans l'abside et contre les murs M3 et M4²¹. Il semble que, comme à l'état antérieur, la pièce ait été aménagée sur deux niveaux. Cette différence d'altitude, d'environ 0,20 à 0,25m, se situe cette fois non pas entre l'abside et la salle quadrangulaire, mais dans la salle quadrangulaire elle-même, juste après le seuil d'entrée de la salle à mosaïque (st.34). A partir de cet endroit, les ressauts de fondation des murs M3 et M4 qui soutenaient le sol de l'état 1, sont en effet abaissés de 0,15 à 0,20m par l'arrachage de leur lit supérieur.

Dans la partie occidentale de la pièce, il est difficile de savoir si le bassin rectangulaire a survécu à ces transformations. Il est clair qu'il a dû être enlevé pour la reconstruction du sol inférieur de l'hypocauste et la mise en place de la *suspensura*. Néanmoins, certains indices portent à croire qu'il a été réaménagé lors des travaux. En effet, les ressauts de fondation des murs M3, M4 et M15 sous l'emprise du bassin supposé n'ont pas été détruits. Dès lors, on ne comprend pas pourquoi cette partie de la pièce aurait été surélevée. D'autre part, les décrochements (st.61) du bord du bassin ont été préservés. De l'autre côté, dans la salle en hémicycle, le *labrum* est maintenu. Le mortier au tuileau du sol épouse parfaitement la fondation circulaire de cet aménagement (st.85). En fin de compte, les transformations opérées dans le *caldarium* respecte, semble-t-il, parfaitement la disposition d'origine de la pièce avec un bassin d'eau chaude sur un côté de la pièce et, à l'autre extrémité, la vasque pour les ablutions.

L'extérieur du bâtiment

Les portiques sud et ouest

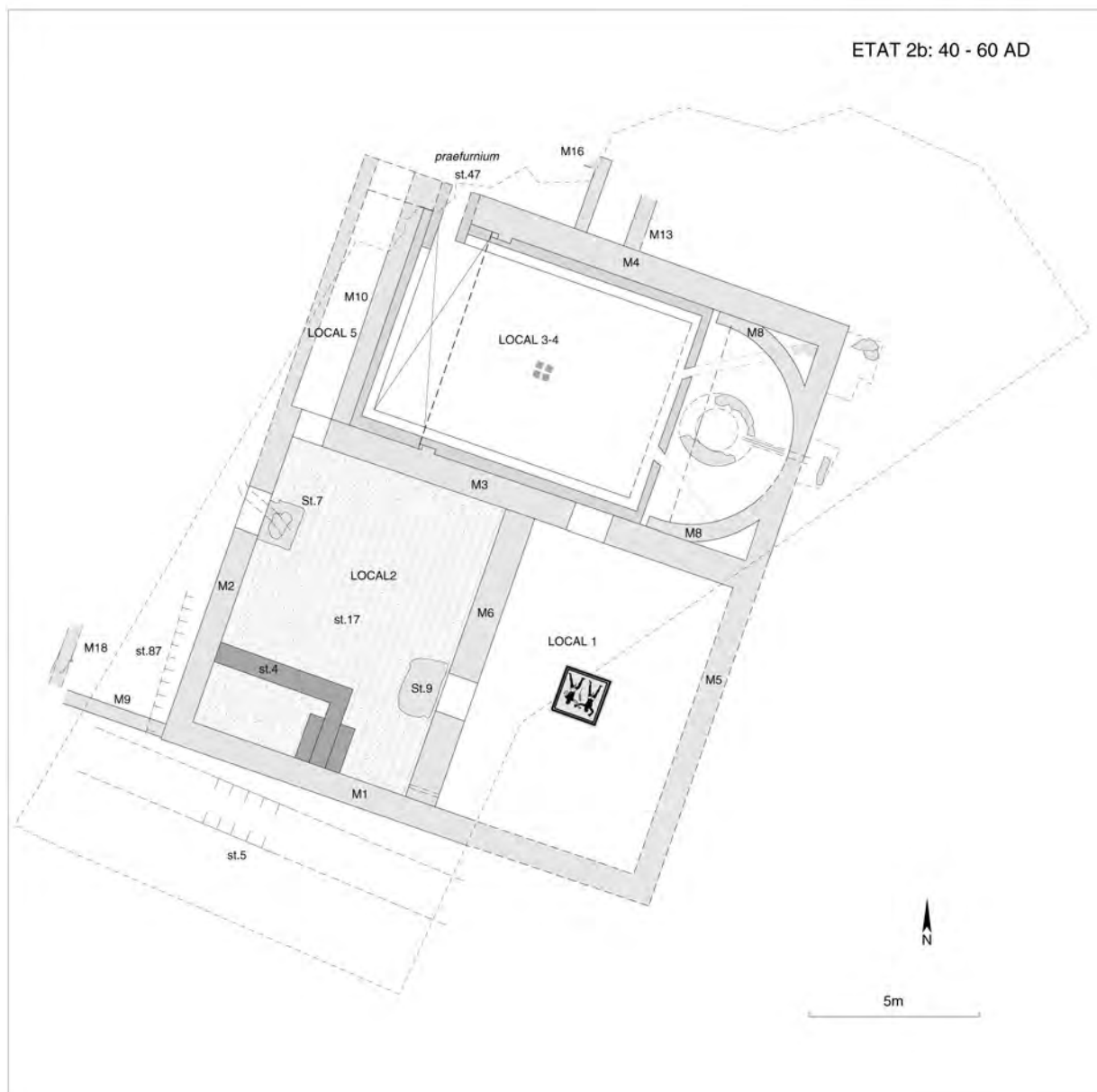
Sur les côtés sud et ouest, deux nouveaux portiques, larges respectivement de 2,70m et 3m, sont aménagés. Au sud, la galerie à colonnade est remplacée par un stylobate, construit au même emplacement (M14). A l'ouest, le mur de portique a été observé à l'époque par L. Blondel (M18). Nous en avons retrouvé un tronçon de 0,40m fortement abîmé et vraisemblablement légèrement déplacé. Ce portique est fermé du côté sud par un mur (M9) qu'il est difficile de placer dans la chronologie relative (états 2a ou 2b). Dans le sondage 1, une accumulation de niveaux de marche contemporains du portique sud a été observée (c.6 à 12/S1).

²⁰ Il est impossible de dire si le canal sud (st.30) a subi un réaménagement similaire car l'extérieur du bâtiment se trouvait à cet endroit hors de l'emprise des fouilles.

²¹ Le mortier au tuileau des lits de pose des sols de l'état 2 (st.55 dans l'espace quadrangulaire et st.83 dans l'abside) est très reconnaissable. Il est plus grossier que celui de l'état 1 et contient des graviers et de gros fragments de tuile.

Les aménagements au nord et à l'est

Sur le côté nord du bâtiment, les murets 13, 16 et 17, déjà mentionnés à l'état 1, sont sans doute encore en fonction. Contre la façade est des thermes, deux petits sondages (S4a et 4b) ont permis de mettre au jour plusieurs dalles posées à plat formant une sorte de trottoir (st.80), ainsi que l'accès au conduit (st.69) permettant de curer le canal rayonnant du *caldarium*. Il faut noter que le ressaut de fondation du mur M5 a été cassé à cet endroit. Ce rabaissement, identique à celui pratiqué dans le *caldarium*, indique peut-être une contemporanéité de ces actions. Le sondage était trop exigu à cet endroit pour pouvoir observer la suite de la canalisation alimentant en eau le *labrum* du *caldarium*, dégagée à l'époque par L. Blondel.



Plan schématique de l'état 2b des thermes. En trame claire, structures réutilisées, en trame foncée, nouvelles structures.

2.2.2 Etat 2b : des transformations mineures

L'état 2b regroupe des transformations mineures qui interviennent après le réaménagement des thermes (état 2a) et avant leur complète rénovation (état 3a). Ces travaux ponctuels affectent le local 2 et le portique sud.

Dans le local 2, le bassin quadrangulaire, situé dans l'angle sud-ouest de la pièce (st.4), est aménagé dans un deuxième temps. En effet, lors de son implantation, quelques briquettes du sol primitif en *opus spicatum* ont été conservées le long du mur M2 au niveau du dallage. Ce bassin (larg.=2,52m; long.=4,12m) a connu plusieurs transformations. Il se compose à l'origine de deux murets en dalles de terres cuites, dont la hauteur conservée est de 0,50m. Le fond du bassin (st.58) est fait d'un sol en *opus spicatum*; les briquettes ont certainement été récupérées du pavement défoncé (st.17). Plus tard, le mur nord du bassin est élargi d'une vingtaine de centimètres et l'élévation des deux parois est refaite avec notamment de nombreux blocs de tufs, des *imbrices* et des *tegulae* (matériaux absents de l'état de construction initial du bassin). Deux marches, l'une pour monter et l'autre pour descendre²², sont construites le long de la paroi orientale. La profondeur maximale conservée de ce deuxième ouvrage est d'environ 0,40m. Le fond du bassin et une partie des parois sont recouverts d'une couche de mortier au tuileau, épaisse de 2 à 3cm et peinte en rouge. Aucune structure permettant l'évacuation des eaux n'a été découverte.

Sur le côté sud de l'édifice, le portique (M14) est détruit et remplacé par un fossé rectiligne (st.5), large de 1,40m et profond de 0,80m environ. Ce fossé n'est pas parallèle à la façade du bâtiment, mais est orienté vers l'angle sud-ouest de l'édifice. Son remplissage, marqué par plusieurs niveaux (c.3-3b/S1), a livré un abondant mobilier archéologique. Du côté ouest, il n'est pas possible de dire si le portique (M18) et son mur de fermeture (M9) sont conservés. Il est également difficile d'interpréter le fossé (st.87) repéré sur près de 4 mètres contre le mur M2 et qui casse le mur M9. S'agit-il d'une structure en creux drainante à l'instar du fossé aménagé sur le côté sud (st.5) ou plus probablement de la tranchée de fouilles de L. Blondel lorsqu'il a dégagé le mur M2 ?

2.2.3 Abandon : l'incendie d'époque néronienne

Un incendie a probablement causé l'abandon du complexe thermal dans son deuxième état. Il est difficile de mesurer les dégâts causés par ce sinistre sur la base des vestiges à notre disposition. Il semble néanmoins que le feu ait pris dans les combles et se soit limité à la toiture. En effet, aucune trace d'incendie n'est visible sur les parois ou sur les sols de l'édifice. La couche cendreuse repérée au contact de la mosaïque dans le local 1 (c. 26, 46) et du sol en *opus spicatum* dans le local 2 (c. 5), n'est pas un niveau d'incendie, mais plutôt de la suie témoignant d'un foyer proche. Le mobilier récolté dans ce niveau n'est d'ailleurs aucunement brûlé. Les seules traces d'incendie découvertes proviennent de la partie supérieure du plafond voûté, découvert effondré dans l'hypocauste du *caldarium* (chap. II.2.3.1). On peut donc concevoir que le feu, même s'il s'est produit dans les combles, a été assez important pour affecter et rendre insalubre l'ensemble du bâtiment, imposant sa complète reconstruction.

L'abandon du deuxième état des thermes intervient à l'époque néronienne (50-70 apr. J.-C). Cette datation est obtenue à partir de l'abondant mobilier céramique découvert dans la couche de suie qui s'est déposée sur les sols après l'incendie et dans les remblais du nouveau chantier. Ces deux événements sont si proches dans le temps qu'il n'est pas possible de les dissocier du point de vue chronologique (chap. III.3).

2.3 Troisième état de construction des thermes (état 3)

Les niveaux de circulation du troisième état des thermes sont à peine conservés en raison d'un arasement profond du bâtiment. Nous avons tout de même distingué deux sous-états : l'état 3a comprend les travaux de chantier pour la reconstruction du complexe, l'état 3b illustre les quelques éléments qui peuvent être rattachés aux dernières occupations de l'édifice.

2.3.1 Etat 3a : chantier de reconstruction

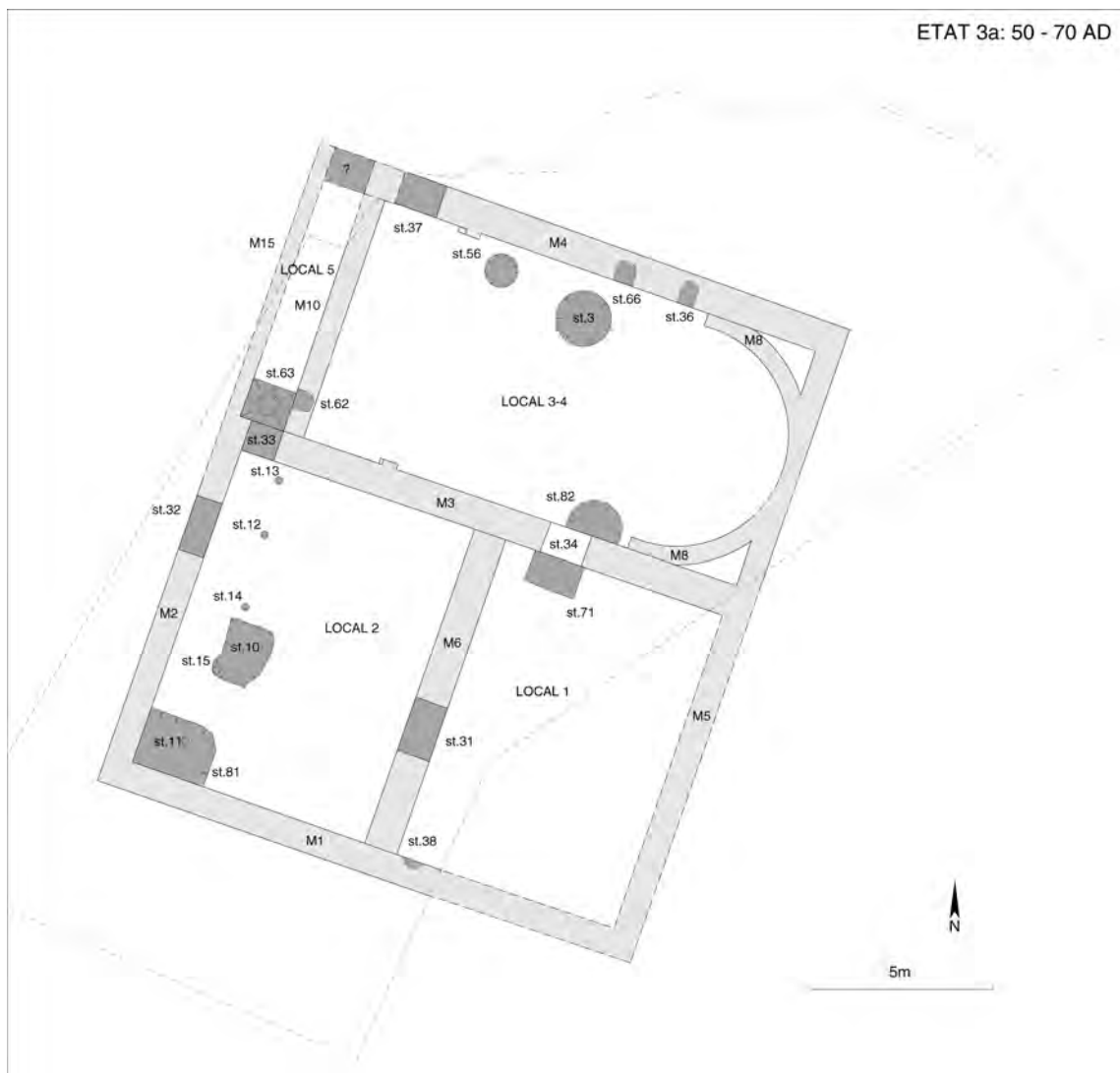
Récupération, remblaiement et réfection des murs

Suite à l'incendie, le complexe thermal est entièrement reconstruit, en gardant le corps et l'essentiel du bâtiment. Dans un premier temps, on s'attache à récupérer le plus grand nombre de matériaux de construction et les éléments décoratifs. Tout le dispositif de soutènement de l'hypocauste du *caldarium* et son sol supérieur sont soigneusement prélevés. Par chance, les pavements en mosaïque et le sol en *opus spicatum* ont été relativement bien préservés²³. Les dégradations liées au chantier de reconstruction sont

²² Les marches sont composées des mêmes matériaux que l'élévation des parois (tuiles, tufs, imbrices). Le mode d'accès pour le premier bassin n'est pas connu.

²³ Le pavement en *opus spicatum* est endommagé à une dizaine d'endroit (la perturbation la plus importante est la st.10). Une perturbation quadrangulaire (st.71) abîme la mosaïque devant le seuil st.34. Dans ce dernier cas, il n'est pas possible de savoir s'il s'agit d'un sondage réalisé dans les années cinquante par L. Blondel ou d'un aménagement/récupération de l'époque.

partout visibles dans les murs (st.36, 38, 62, 66) ou dans les sols de l'édifice (st.10, 71). Dans un deuxième temps, les portes des pièces et l'ouverture en direction du *praefurnium* sont systématiquement bouchées par de la maçonnerie (st.31, 32, 33, 37). Seul, le seuil entre la salle à mosaïque (L1) et le *caldarium* (L3-4) reste ouvert (st.34). Les plafonds de tuf sont ensuite abattus et un grand nombre de matériaux de construction irrécupérables sont répartis sur toute la surface du bâtiment. Ce remblai (c. 2, 4, 13, 14, 15, 17-78, 23 à 25, 29) rehausse de près d'un mètre le niveau de marche général de l'édifice. Les murs de l'édifice sont ensuite repris ou reconstruits. Un alignement de trous de poteau (st.11 à 15), situé à 1,50m du mur M2, constitue sans doute les preuves matérielles d'un échafaudage. Le trou de poteau st.11 est implanté dans la fosse st.81.



Plan schématique de l'état 3a des thermes. En trame claire, structures réutilisées, en trame foncée, nouvelles structure.

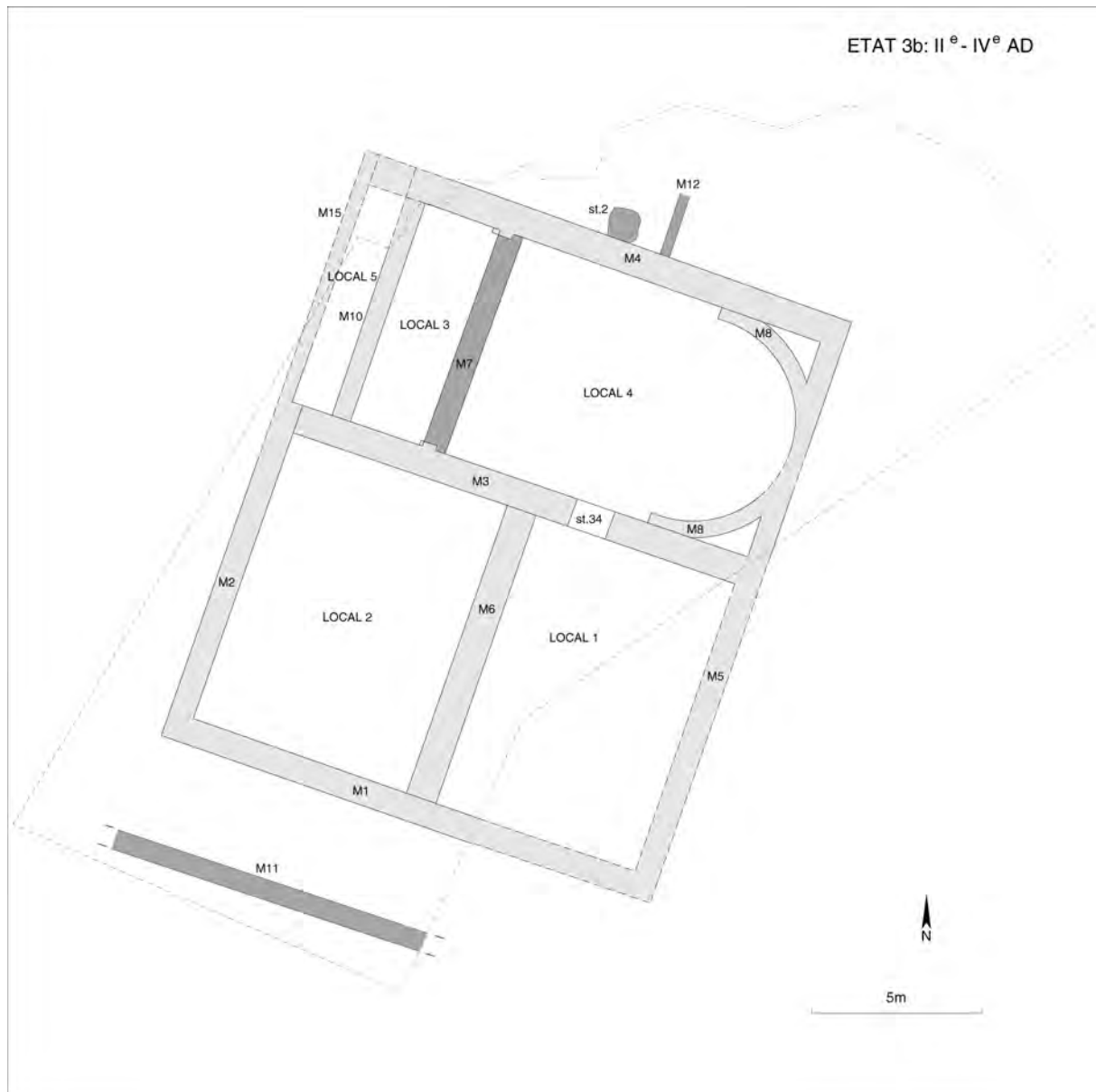
L'abattage des plafonds voûtés

Les restes des plafonds voûtés en tuf ont été retrouvés dans les couches de remblai de l'ensemble des locaux. Dans le *caldarium*, le plafond a été retrouvé presque intact dans l'hypocauste. Il était constitué par une série d'assises disposées dans la longueur de la pièce. Huit assises (2 pieds = 59,2cm) ont pu être identifiées. Elles sont constituées par de petits moellons de tuf (0,10m x 0,15m) liés par un mélange de mortier de chaux et d'argile de couleur gris-bleu. Certains moellons, de plus grandes dimensions, occupent la largeur de la voûte qui fait 0,50m environ. Ces assises se sont désolidarisés lors de l'affaissement de la structure et se retrouvent dans tous les sens. La partie centrale est cependant encore relativement bien organisée et il est possible de suivre certaines assises sur 4 à 5m de longueur. Le sommet de la voûte présente des traces de feu qui proviennent probablement de l'incendie de la charpente.

Cette démolition a été interprétée en 1953 par L. Blondel comme des arcs en tufs surbaissés qui auraient remplacé l'hypocauste traditionnel à pilettes. Le sondage qu'il a pratiqué devant le seuil st.34 lui a permis de

dégager des éléments de la voûte encore en connection. Fort de ces observations partielles, il a alors imaginé un type de *suspensura* tout à fait original, mais malheureusement imaginaire.
Des poubelles de chantier ?

Lors des travaux de reconstruction, plusieurs fosses ont été creusées en différents endroits du bâtiment. Trois fosses, partiellement dégagés par L. Blondel, ont été repérées dans le local 3-4 (st.3, 56, 82), une autre à l'emplacement du bassin du local 2 (st. 81), et une dernière (st.63) dans le local 5. Ces structures sont implantées dans le remblai de démolition de ces locaux. Le mobilier archéologique trouvé dans leur remplissage, constitué en majorité par de la vaisselle culinaire (chap. III.3), permet de dater ces fosses de la même époque que le chantier de construction (50-70 apr. J.-C.). L'hypothèse de poubelles laissées par les ouvriers peut être proposée.



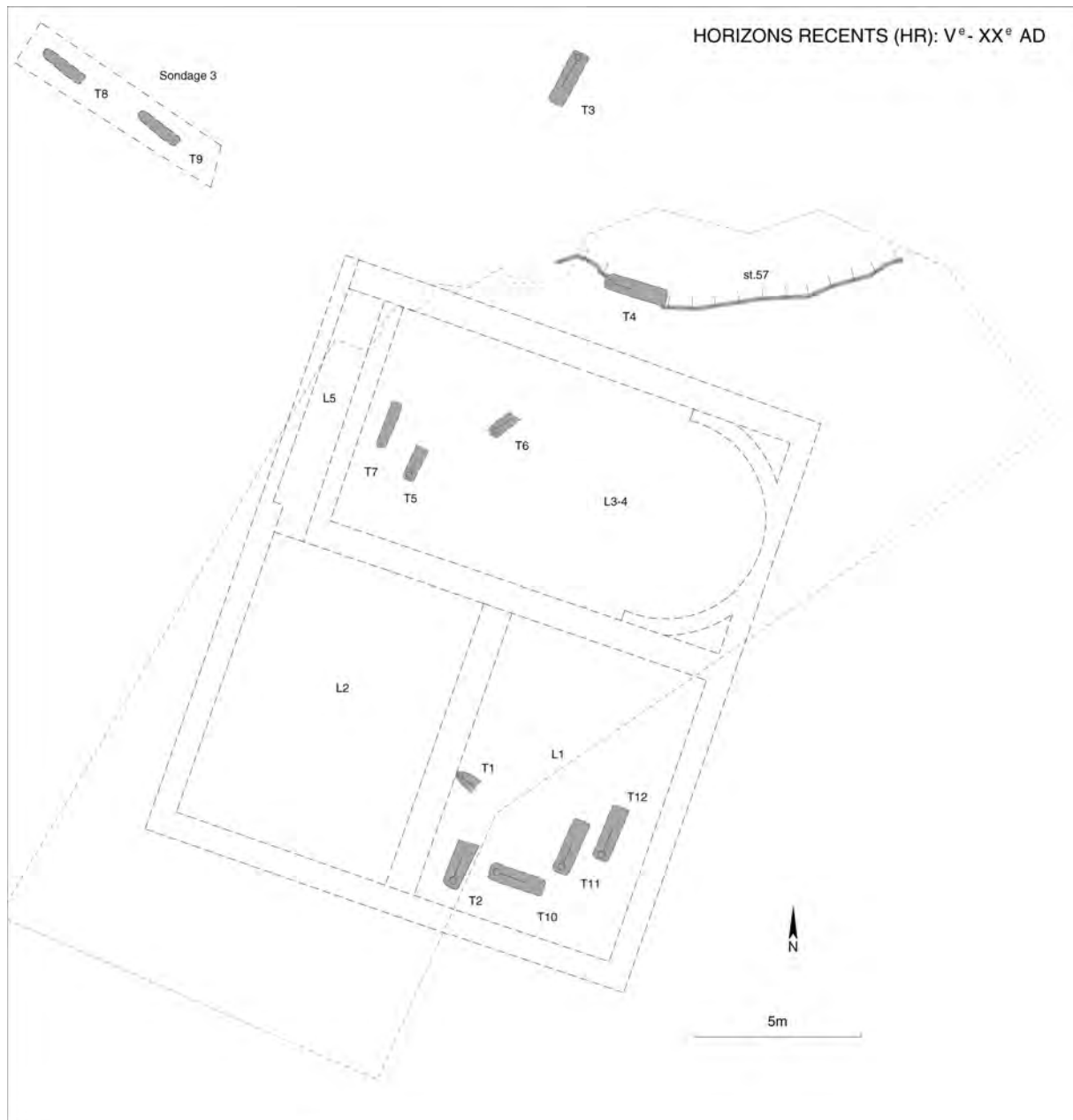
Plan schématique de l'état 3b des thermes. En trame claire, structures réutilisées, en trame foncée, nouvelles structures.

2.3.2 Etat 3b : occupations et arasement de l'édifice

Le plan du nouvel édifice est mal connu en raison du profond arasement des vestiges. Aucun niveau de circulation n'a été retrouvé en place dans le bâtiment. Il est par conséquent difficile de savoir si tous les murs de l'édifice ont été réutilisés. On suppose tout de même que le corps principal du bâtiment a été repris. La seule modification visible est la construction d'un mur de refend (M7), implanté dans la démolition de tuf du local 3-4. On n'en connaît que sa large fondation, constituée en grande partie par des moellons de tuf,

récupérés des plafonds effondrés des pièces. Dans cet état de construction, la fonction de ce nouvel édifice nous est inconnue : fonction thermal, habitat ou entrepôt ?

Sur le côté sud, le fossé (st.5) est remblayé et un nouveau mur de portique (M11) est construit à l'aplomb de l'ancienne galerie (M14). Il n'en reste que les fondations et l'amorce de la première assise. Sur le côté nord, on a dégagé contre le mur M4, un petit muret (M12) et les restes d'un foyer. Au fond de cette structure, sous la sole d'origine, un petit gobelet votif contenant une monnaie d'Auguste a été déposé. Ce rituel est courant à Massongex. Les couches scellant ces aménagements, dépôt cendreux avec de la démolition (c. 7-8/S2), renferment du mobilier datés du IIe au IVe s. apr. J.-C. Elles se confondent avec le niveau d'arasement général du site.



Plan schématique des structures post romaines (HR), tombes et excavation st.57.

II.3 LES AMENAGEMENTS POST ROMAINS (HR)

3.1 L'excavation st.57

Au nord du mur 4, une importante excavation (st.57) a été repérée en direction de l'église. Cette fosse ou fossé recoupe tous les structures et niveaux romains, en particulier les murets M12-13-17. Son remplissage est constitué par une couche limoneuse brune, à l'aspect très humique, contenant quelques éléments de démolition et du mobilier. Elle n'a pu être interprétée.

3.2 Les sépultures

Neuf inhumations en pleine terre ont été dégagées sur la parcelle explorée en 1998. Certaines tombes ne contenaient que quelques ossements (T7), d'autres dans le sondage 3 (T8 et 9), à peine observées sous des canalisations modernes, n'ont pas été fouillées. Aucun mobilier n'accompagnait les défunts, dont la position varie d'une tombe à l'autre. Ces quelques tombes viennent s'ajouter au petit corpus des fouilles anciennes. En 1953-54, quatre inhumations ont été dégagée au sommet du local 1 (trois seulement sont situées par L. Blondel, T10 à12) et, en 1966, cinq lors de la surveillance de la pose des égouts (tombes non situées).

Toutes les tombes sont implantées dans le niveau d'arasement du site, faite d'une couche noirâtre mêlée à de la démolition. Du point de vue chronologique, on peut préciser que les sépultures sont postérieures à l'excavation (st.57) faite devant l'église. La présence de tombes à cet endroit est à rapprocher des différents cimetières qui se sont développés au cours des siècles autour des églises de la Place.

Chap. III : DATATION DES THERMES

III.1 Construction des thermes

L'analyse stratigraphique permet de reconnaître une succession de niveaux de chantier dans le sondage 1. Il s'agit des couches c.15–17/S1 (K1677, 1678) et des fosses st.25 et st.26 (1679 et 1679A). Le sondage 5 livre deux niveaux distincts : les couches c. 8/S5 et c. 9/S5 (K1707 et 1708). L'ensemble de ces complexes fournit le mobilier suivant :

Catégorie	Formes	N	NMI
TS A	Plat Haltern II	1	1
	Coupe	1	1
TS B	Conspectus 1	1	1
TS D	Coupe Drack 22	5	1
CRA	Plat pompéien à bord en amande	5	2
	Indéterminé	1	1
Peinte	Bol type Roanne	1	1
Cruche		5	1
Claire	Bol type Roanne	1	1
	Pot à provision	2	1
Grise fine	Jatte carénée LTD	1	1
Culinaire	Pot	2	1
Indigène	Pot à cuire, décor poli	3	1
Lampe	Couvercle moulé, engobée	1	1
Total		30	15

Statistique formelle, chantier des thermes (K1677, 1678, 1679, 1679A, 1707 et 1708).

Les 15 individus reconnus comprennent des éléments de datation homogènes. La sigillée italique (TS A) est représentée par un plat du type Haltern II, caractéristique de l'horizon tardif des camps du *limes*. Le plat à bord oblique Conspectus, en sigillée padane (TS B) apparaît déjà vers 40 av. J.-C., et se rencontre encore dans l'horizon G de « La Loénaz », soit entre 10 av. J.-C. et 10 de notre ère. La coupe en sigillée helvétique (TS D) du type Drack 22 ne se rencontre en revanche qu'à partir de ce même horizon G. Le plat pompéien local à bord en amande, les bols de type Roanne et le pot à provision à bord horizontal en pâte claire qui les accompagne sont autant de marqueurs propres à la seconde moitié du I^{er} siècle av. J.-C.

Datation : Le plat en sigillée italique Haltern II et la coupe en sigillée helvétique Drack 22 fournissent un *terminus post quem* à partir de 10 av. J.-C. C'est donc dès cette date que la construction des thermes de Massongex peut être envisagée.

III.2 L'utilisation des thermes (états 1 et 2)

Plusieurs ensembles ont pu être associés aux 2 premières phases d'occupation des thermes (états 1 et 2) :

- *Etat 1 : l'occupation du portique (K1674)*

La couche c.14/S1 du sondage 1 (K1674) correspond à la première occupation qui s'est déposée après l'édification des thermes ; elle est la seule à pouvoir être physiquement reliée aux murs de l'édifice. La provenance du mobilier recueilli est donc assurée du point de vue stratigraphique. En revanche, les niveaux

mis en évidence dans le sondage 5 ne peuvent être corrélés de manière certaine. Ainsi, les couches c.3-7/S5 du sondage 5 scellent bien les niveaux du chantier évoqué, mais une tranchée plus tardive (st.87) a détruit leur relation en regard du mur M2. La datation tardive du mobilier recueilli incite à ne pas tenir compte du complexe recueilli dans ce secteur (K1706).

Catégorie	Formes	N	NMI
TS D	Coupelle tronconique Ha 7	6	1
	Coupelle	1	
	Coupe Drack 21	1	1
Cruche		3	1
Total		10	3

Statistique formelle, état 1, K1674.

Datation : Il n'est guère possible de proposer une datation fondée à partir d'un nombre aussi restreint de tessons. Tout au plus peut-on remarquer l'apparition d'une coupe Drack 21 en sigillée helvétique (TS D), attestée dès le début de notre ère. Cette forme est observée à « La Loénaz » dès l'horizon Ha (10–30 AD).

- Etats 1 et 2 : les niveaux de sols du local 5 (K1702 et K1710)

Sans qu'on puisse les attribuer précisément à une phase, les couches c.53a–b (K1702) et 55e (K1710), mises en évidence dans le local 5, sont manifestement antérieures au dernier remblai conservé des thermes (état 3a). Cet horizon offre un vaisselier bien déterminé. L'estampille *in planta pedis* rencontrée sur la coupelle en sigillée italique ne peut être antérieure au règne de Tibère. La présence d'une assiette en sigillée gauloise Drag. 18, accompagnée d'une coupelle Drag. 24/25 implique un *terminus post quem* analogue. Le nombre important de coupelles en sigillée helvétique (TS D) est à relever. La présence d'un Drack 11 en *Terra Nigra* (TN) constitue un indice pour situer cet ensemble plutôt entre 40 et 50 de notre ère, période pendant laquelle on observe le *floruit* de vases en sigillée helvétique réalisés en mode réducteur. La cruche à engobe externe rouge est un élément supplémentaire en ce sens. *Last but not least*, la présence d'un bol hémisphérique à parois fines issu de l'atelier de la Muette à Lyon, dont la production débute vers 40 de notre ère, confirme une mise en place de ces couches vers le milieu du I^{er} siècle apr. J.-C. On remarquera dans cet ensemble la prédominance marquée de coupelles, qu'elles soient en sigillée italique, gauloise ou helvétique. Les plats comme les cruches et les pots se signalent par leur rareté.

Catégorie	Formes	N	NMI
TS A	Coupelle : L.AVIL, in planta pedis	3	1
	Coupelle	1	1
TS E	Plat Drag. 18	1	1
	Coupelle Drag. 24/25	1	1
	Coupelle Hofheim 8 ?	2	1
	Coupelle indéterminée	8	1
TS D	Plat Drack 4	1	1
	Coupelle Drack 9	16	1
	Coupelle Drack 11, .A..RTI	13	1
	Coupelles Drack 11	9	3
	Coupelle Drack 11 TN	2	1
	Coupe Drack 21	2	2
CRA	Cruche, engobe externe	1	1
Parois fines	Coupelle, Lyon	1	1
Claire	Indéterminé	1	1
Grise	Jatte carénée à bord arrondi	4	1
Culinaire	Pot, décor lissé	2	1
Total		68	20

Statistique formelle, états 1-2, K1702 et K1710.

Datation: La céramique identifiée dans cet horizon représente un vaisselier qui est constitué dès la troisième décennie du I^{er} siècle de notre ère. Sa mise au rebut ne saurait survenir antérieurement à 40 apr. J.-C. comme le démontre la présence d'une coupelle à parois fines issue des ateliers lyonnais. Elle peut survenir entre 40 et 60 de notre ère.

- Etats 1 et 2 : le comblement de la canalisation st.44 (K1693)

Extrêmement fragmenté et n'offrant que de rares collages en son sein, cet ensemble recueilli dans le comblement de la canalisation st.44 reflète à notre sens le fonctionnement de l'édifice thermal durant les deux premiers états de construction (états 1 et 2). Les 503 fragments décomptés appartiennent à 126 vases au moins.

Catégorie	Formes	N	NMI
TS A	Coupelles Ha 8	11	3
TS E	Coupelles Drag. 24/25		5
	Coupelle Drag 27		3
	Coupelle Hofheim 9		1
	Coupe Hofheim 12		1
	Total	34	
TS D	Plat Consp. 1		1
	Plat Drack 2		3
	Plat Drack 4		5
	Coupelles Drack 9		29
	Coupelles Drack 11		19
	Coupelle Drack 11 TN		1
	Coupelles Drack 13		8
	Coupelle Drack 13 TN		1
	Coupelle Hofheim 8 TN		2
	Coupes Drack 21		4
	Indéterminés		9
	Total	221	
CRA	Cruche, engobe externe	1	1
	Plats pompéiens locaux, bord vertical et horizontal souligné par une cannelure	6	2
Parois fines	Bols italiques hémisphériques sablés		3
	Bols Lyon		4
	Total	31	
Amphore	Opercule ibérique	1	1
Peinte	Pot à col cintré peint en rouge	1	1
	Coupelle Ha 7	1	1
Cruche	Cols en entonnoir		3
	Honigtopf		4
	Total	107	
Claire	Bol cylindrique	4	1
	Pots à provisions	15	3
	Pot culinaire	5	1
Grise fine	Jatte	1	1
	Pot à lèvre éversée	6	1
Culinaire	Pot ovoïde à bord éversé		1
	Pot à col cintré		1
	Couvercle		1
	Total	38	
Indigène	Jatte	1	1
Lampes		17	5
Total		503	126

Statistique formelle Comblement canalisation st.44, états 1 et 2, K1693.

Impressionnant par son volume, cet ensemble révèle une quantité élevée de mobilier ancien : 44 récipients au moins (35% du NMI) reflètent la vaisselle utilisée pendant les deux premières décennies de notre ère, soit l'époque augustéenne tardive et le début du règne de Tibère. Le solde du matériel représente en majorité la période comprise entre 40 et 60 de notre ère. Le contexte archéologique dont est issu cette céramique rend parfaitement plausible une accumulation de matériaux sur une longue période de temps, puisqu'elle provient du comblement sans aucun doute progressif d'une canalisation ménagée sous le local 2. La nature très morcelée et incomplète de la poterie découverte (la majorité des individus n'est représentée que par un seul fragment), rend plausible un syndrome cher aux scénaristes de dessins animés : celui du tas de détritiques poussés sous le tapis. En l'occurrence, l'équipe d'entretien de la salle 2 a régulièrement fait tomber dans la canalisation des déchets parmi lesquels des tessons de vases cassés dans cet espace. Outre la chronologie divergente, on peut remarquer l'absence de collages généralisée entre cet ensemble et la séquence de niveaux scellant les sols des salles 1, 2 et 5 ; autant d'éléments qui soulignent la singularité de cet ensemble et donne corps à l'hypothèse avancée. Sur le plan typologique on remarquera, comme pour le remblai de l'état 1, la présence dominante des coupelles, nettement plus nombreuses que les plats, coupes, cruches, pots et autres amphores : parmi les 126 récipients dénombrés, on ne compte pas moins de 81 coupelles, soit le 64.3 % du corpus.

Datation : Les thermes sont assurément utilisés depuis l'époque augustéenne tardive; les trois coupelles Haltern 8, les coupelles à parois fines italiques, les céramiques peintes, les plats Drack 2 et les nombreuses coupelles Drack 9 en sont l'évidence. Les fragments les plus récents témoignent d'une fréquentation de l'édifice jusque vers les années 60 de notre ère en tout cas; une coupe à collerette Hofheim 12 fournit un *post quem* qui s'établit entre 40 et 60 de notre ère.

III.3 Abandon des thermes à la fin de l'état 2 (état 3a)

La séquence de couches scellant les sols se composent d'un niveau cendré noirâtre évoquant un incendie, d'un important remblai contenant une grosse quantité de démolition de maçonnerie et de plusieurs fosses (seule la fosse st.81 creusée dans la baignoire du local 2 est ici pris en compte). 1882 fragments de céramique ont été recueillis aussi bien dans la couche d'incendie que dans le remblai de démolition (y compris la fosse st.81), avec une concentration remarquable dans et autour du bassin quadrangulaire (st.4).

Un ensemble chronologiquement homogène

Les 1882 fragments recueillis appartiennent à 215 récipients distincts. L'immense majorité des récipients dénombrés (190 vases) est fragmentaire et n'est représentée le plus souvent que par un ou deux tessons. 25 céramiques ont été retrouvées cassées *in situ*. La sédimentation mise en évidence sur les sols des thermes s'est formée dans un laps de temps suffisamment court pour que le mobilier céramique ne présente aucune variation significative sur le plan typo chronologique.

Catégorie	N	%	NMI	%	Cassés in situ
TS italique A	1	0,1	1	0,5	
TS Padane B-C					
TS lyonnaise					
TS Gaule méridionale E	274	14,5	88	40,7	5
TS Helvétique D	247	13,1	49	22,7	5
Parois fines italiques	6	0,3	3	1,3	
Parois fines ibériques	1	0,1	1	0,5	
Parois fines lyonnaises	22	1,2	3	1,3	1
Plombifère	2	0,1	1	0,5	
Lampe	29	1,6	4	1,9	1
Amphore vinaire	114	6,0	4	1,9	
Amphore à huile	65	3,4	2	0,9	
Amphore à garum	2	0,1	1	0,5	
Plats "pompéiens" italiques					
Plats "pompéiens" régionaux	1	0,1	1	0,5	
CRA	129	6,8	4	1,9	1
Peinte	6	0,3	2	0,9	
Cruche	428	22,6	7	3,2	2
Claire	148	7,8	9	4,2	4
Grise fine	22	1,2	2	0,9	
Culinaire	367	20,7	31	14,4	6
Indigène	18	1,0	2	0,9	
Pierre ollaire					
Total	1882	100	215	100	25

Tableau statistique.

La datation céramique de cet ensemble bénéficie du travail de fond mené sur les contextes mis au jour entre 1986 et 1987 dans la fouille voisine de « La Loénaz ». Ainsi, la chronologie absolue proposée ne repose pas seulement sur les céramiques importées comme c'est le plus souvent le cas, mais aussi sur les évolutions formelles des céramiques régionales.

Les formes de sigillées rencontrées sont révélatrices d'une phase de transition dans l'évolution formelle de cette catégorie. La première génération de produits issus des ateliers de La Graufesenque à Millau (F) forme une part appréciable du corpus ; il s'agit des plats Drag. 18 et des coupelles Drag. 24/25, attestées dès le règne de Tibère ; si ces dernières tendent à disparaître dès le milieu du I^{er} siècle, les plats demeurent courant pendant la seconde moitié de ce siècle. La seconde génération de formes est également fortement représentée ; les coupelles bilobées Drag. 27, hémisphériques Hofheim 8, carénées Hofheim 9 n'apparaissent pas avant le règne de Claude et leur diffusion perdure jusque pendant le dernier quart du I^{er} siècle. Mise en circulation dès 60 de notre ère, la troisième génération est en revanche très discrète : seuls trois plats Drag. 22/23 et une assiette à marli Drag. 36 la représentent. La sigillée ornée, curieusement presque absente, n'est représentée que par deux tessons pouvant provenir d'une coupe hémisphérique Drag. 37. Leur détermination exacte n'étant pas possible, nous ne les prenons pas en compte dans la discussion chronologique.

Les informations chronologiques livrées par les autres catégories ne contredisent pas ce constat. L'utilisation des sigillées helvétiques (TS D), bien moins nombreuses que la sigillée gauloise (TS E), paraît déjà sur le déclin. Les parois fines lyonnaises représentent la période de production des ateliers de la Muette, actifs entre 40 et 70 de notre ère. Les amphores apportent un témoignage précis : le type Gauloise 4 est diffusé à partir de 50 apr. J.-C., et l'amphore de Cnide est attestée à partir de l'horizon J de La Loénaz (50–70 AD).

La typologie des cruches correspond précisément à celles observées dans les horizons Hc et J de « La Loénaz » (40–70 AD). L'apparition en nombre d'une batterie culinaire à pâte claire est un trait marquant de l'horizon J de « La Loénaz » (50–70 AD); la typologie et les quantités observées dans les thermes sont analogues. Enfin, parmi les formes des céramiques culinaires à pâte grise, on relèvera la présence de jattes à bord replié qui ne sont pas connues avant l'horizon Hc (40–60 AD) ainsi qu'un pot à la panse décorée à la molette ; cette technique de décor n'est documentée qu'au sein de l'horizon J de « La Loénaz » (50–70 AD). L'apparition d'un pot à décor côtelé est également un marqueur tardif, jusqu'à présent inconnu avant la fin du I^{er} siècle de notre ère. Sa seule présence ne permet cependant pas de dater plus tardivement la mise en place de l'horizon étudié.

Datation

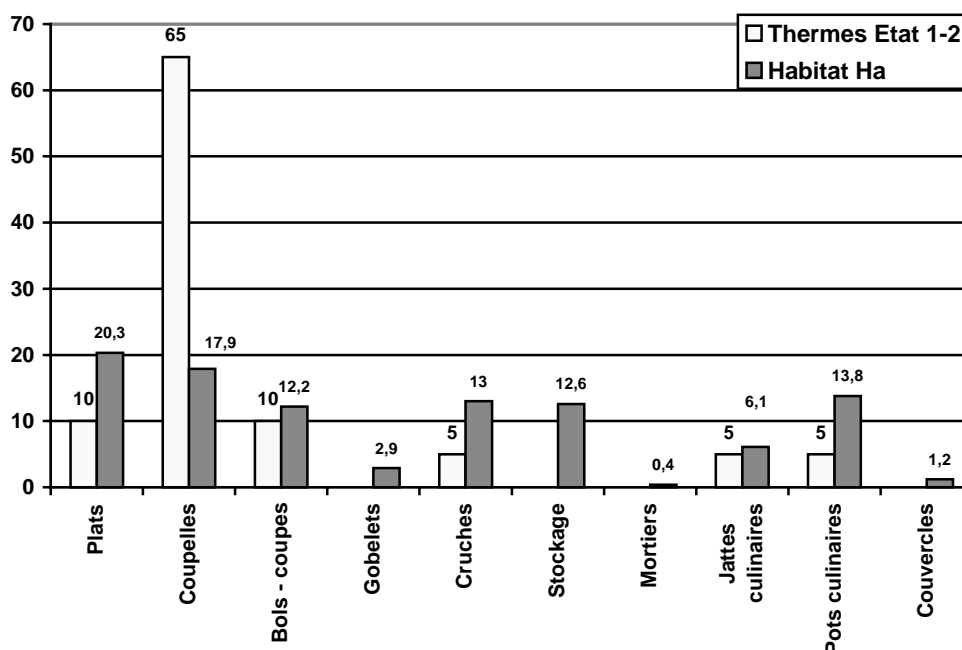
Les données fournies par la sigillée plaident pour une constitution de ce vaisselier entre 30 et 70 de notre ère. Les autres catégories rendent compte d'une évolution quelque peu plus tardive: les types d'amphores, la batterie culinaire à pâte claire et le décor à la molette reconu sur la céramique culinaire à pâte grise ont pour point commun de n'apparaître qu'à partir de 50 apr. J.-C. La mise au rebut de cet ensemble ne peut survenir avant 60 de notre ère ; l'évolution rapide du pourcentage des formes observé pendant le règne de Vespasien avec en particulier l'augmentation massive des assiettes Drag. 36 et des coupelles Drag. 35, rend très improbable un abandon postérieur à 70 ou 75 de notre ère. La séquence étudiée est donc déposée entre 60 et 70/75 de notre ère au plus tard.

IV.4 Le mobilier des thermes est-il un mobilier spécifique ?

La question d'une spécificité du mobilier en fonction du genre de bâtiment exploré ne peut que rarement être posée en Suisse. Les séquences archéologiques, même lorsqu'elles sont conservées, ne livrent pas toujours un mobilier suffisamment riche. Cependant, la fouille des sanctuaires de *Petinesca*, Studen (BE), Thun-Allmendingen (BE), avec leurs dépôts votifs a fait l'objet d'études menées dans cette direction, de même que l'étude d'un dépotoir jouxtant les thermes des femmes à Augst (BL). En bénéficiant de la base de données fournie par l'analyse diachronique du mobilier issu du chantier de « La Loénaz » en 1987, la question méritait d'être posée pour les thermes, qui livrent également un riche mobilier.

Nous avons opté pour une démarche statistique basée sur le pourcentage des formes rencontrées tant dans l'habitat que dans les thermes et appliquée aux trois phases distinctes mises en évidence.

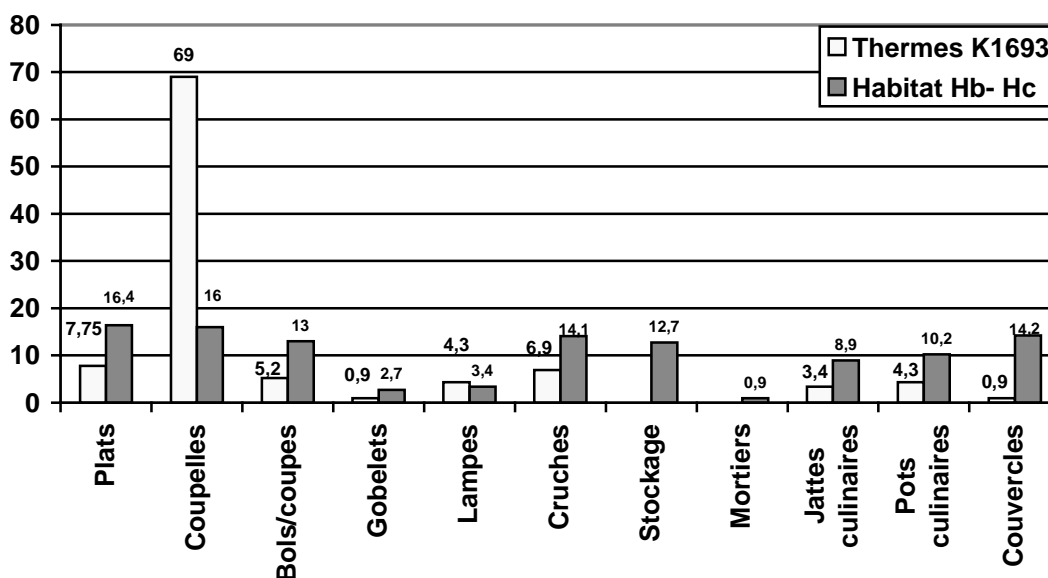
Pour les états 1 et 2 des thermes, datés entre **10 et 40** de notre ère, une comparaison avec l'horizon Ha, contemporain, de « La Loénaz » paraît pertinente:



Comparaison formelle entre les états 1 et 2 des « thermes » et l'horizon Ha de « La Loénaz » (10-40 AD)

Le surnombre de coupelles est manifeste au sein de l'horizon thermal. Inversement, on relèvera l'absence de récipients de stockage et la rareté du mobilier culinaire (10% du NMI total pour les thermes, 20.3 % pour l'habitat)

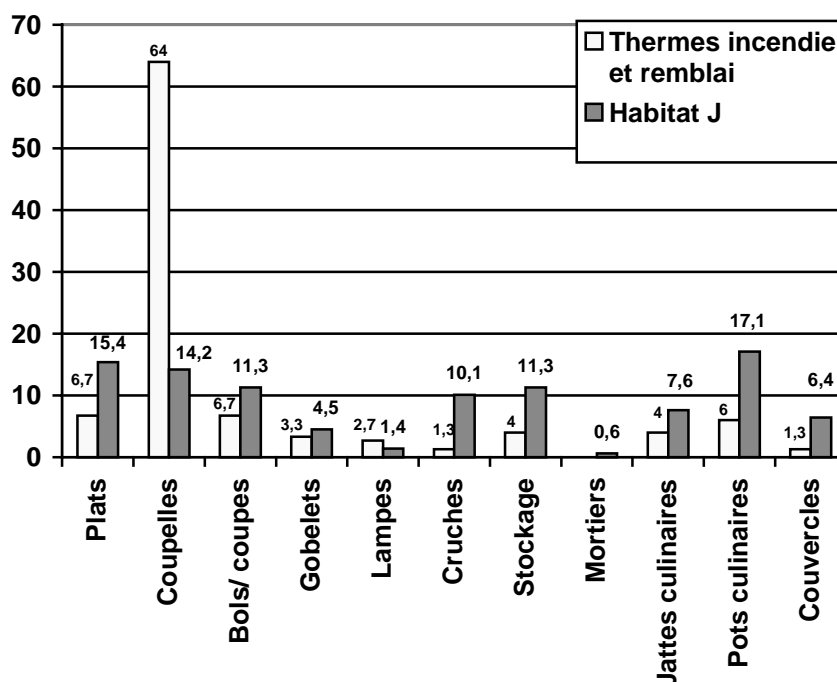
Pour le fonctionnement global des thermes, nous pouvons comparer K1693, soit le comblement de la structure st.44, avec les horizon Hb et Hc de « La Loénaz », soit entre **30 et 60** de notre ère.



Comparaison formelle entre le comblement de la canalisation st. 44 des « thermes » et l'horizon Ha Hc de « La Loénaz » (10-60 AD)

Le surnombre de coupelles est flagrant, et le constat global analogue : la vaisselle de service domine largement au sein des thermes (94 % du NMI, contre 65.1 % pour l'habitat). Le stockage est toujours inexistant, et la batterie de cuisine évasive (8.6 % NMI contre 34.2% dans l'habitat).

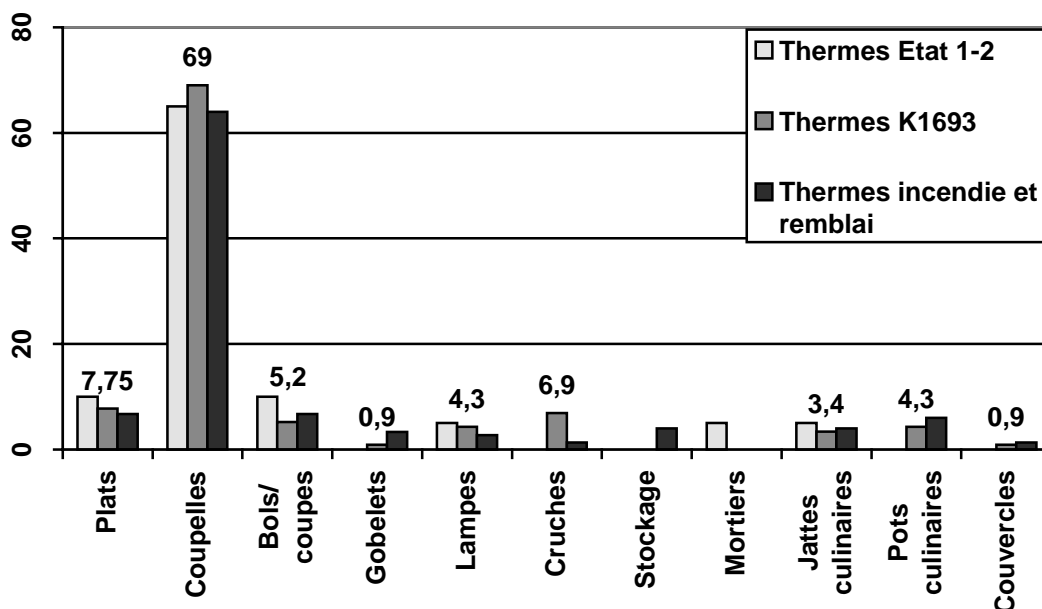
Sachant les particularités de la fosse implantée dans la structure 4 (bassin dans L2), la comparaison proposée entre l'habitat J de « La Loénaz » ne comprend que le mobilier de l'incendie et du remblai de démolition des thermes.



Comparaison formelle entre la séquence de remblai des « thermes » (incendie et démolition) et l'horizon J de « La Loénaz » (50-70 AD)

Le résultat est dans la norme de ce que l'on pouvait observer pour les périodes d'utilisation des thermes. Le remblai de démolition paraît donc être composé des matériaux provenant des thermes.

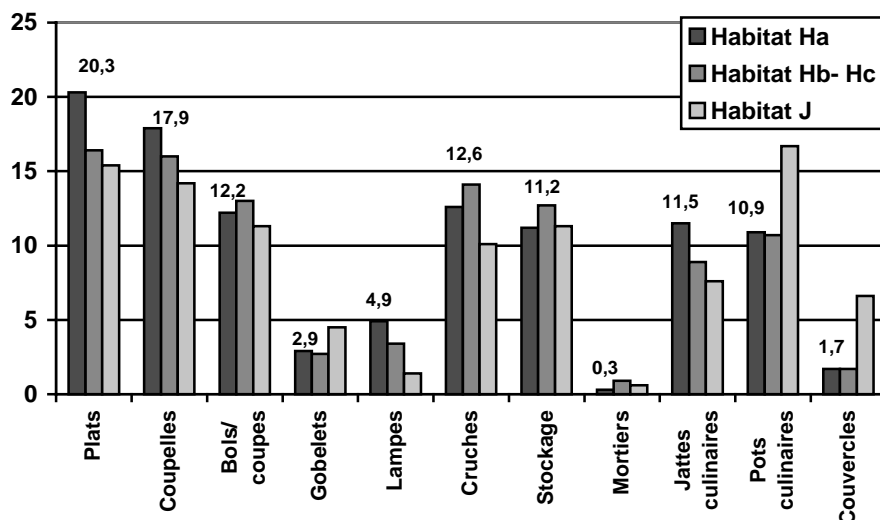
La synthèse des données formelles pour les différentes phases des thermes est elle homogène ?



Evolution formelle au sein des trois contextes distincts des « thermes » (10-70 AD)

Les fluctuations sont faibles et l'interprétation globale des données ne varie pas. La vaisselle fine domine au sein de chacune des périodes envisagées et la prédominance des coupelles est le trait marquant du mobilier.

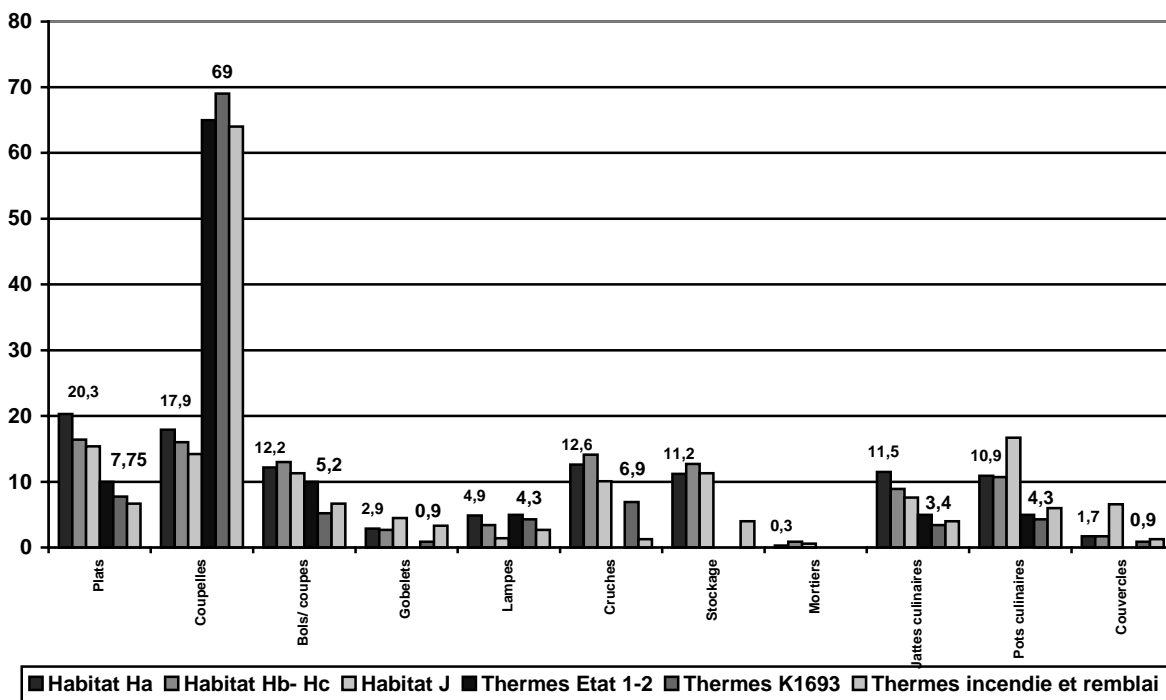
Une comparaison avec l'évolution globale du mobilier de l'habitat voisin est tout aussi révélatrice :



Evolution formelle entre les horizons Ha à J de « La Loénaz » (10–70 AD)

L'évolution des formes au sein de l'habitat est moins homogène que pour les thermes. Globalement , le pourcentage entre vaisselle de table, céramiques de stockage et batterie de cuisine est équilibré, la vaisselle de service étant la plus nombreuse et la céramique de stockage la plus rare. La répartition est homogène entre les plats, coupelles, bols et cruches qui constituent la vaisselle de service ; les trois types formels régressent constamment au cours du temps. La batterie de cuisine évolue en revanche fortement ; les jattes culinaires sont remplacées progressivement par les pots.

Les données obtenues peuvent être synthétisées afin de contrôler leur validité de manière globale :



Statistiques formelles globales des « thermes » et de l'habitat de « La Loénaz » (10–70 AD).

Un rappel global des statistiques formelles diachroniques des « thermes » et de l'habitat voisin de « La Loénaz » souligne la répartition typologique équilibrée, inhérente au vaisselier des habitats par opposition aux thermes, grands consommateurs de vaisselle de service et de coupelles en particulier.

Une vaisselle adaptée aux besoins des thermes ?

La réponse à cette question ne peut qu'être positive. La vaisselle de service apparaît indispensable et étroitement liée aux activités annexes entourant les thermes. Le pourcentage de coupelles est particulièrement significatif ; partagées entre *poculae*, coupelles profondes liées au service du vin et *paropsides*, coupelles basses destinées à présenter des sauces et des amuse-gueule, elles dominent le vaisselier thermal puisqu'elles satisfont aux besoins des adeptes du bain. La fonction éminemment sociale et récréative de l'établissement thermal de Massongex transparait ainsi pleinement. Havre de détente physique, il comblait ses usagers par le service de boissons et d'en cas comme de nos jours les cafétéria des centres de fitness qui, *o tempora o mores*, se trouvent plus souvent en périphérie des agglomérations que dans leur centre.

Les thermes de Massongex confortent ainsi le constat mis en évidence dans les *Frauenthermen* d'Augst BL. Daté du III^e siècle de notre ère, le vaisselier de la *taberna* jouxtant ces thermes comportait une majorité de gobelets à long col, ce qui ne saurait surprendre...

Chap. IV : CONCLUSIONS PROVISOIRES

La redécouverte des thermes fouillés par L. Blondel en 1953/54 apporte un éclairage nouveau sur l'édifice romain, sur l'urbanisme de la ville et sur son développement. La date de construction du bâtiment peut être située dans les premières décennies de notre ère. Il s'agit de l'un des plus anciens monuments romains de Suisse. La mosaïque aux pugilistes, aménagée quelques années plus tard (état 2a) pourrait, quant à elle, être la plus vieille mosaïque figurée du nord des Alpes. Le plan des thermes est également original, puisque son modèle, fort répandu dans l'Empire romain au I^{er} s. apr. J.-C., vient de Campanie (Pompéi). Du point de vue urbanistique, la découverte de portique sur les côtés sud et ouest de l'édifice montre que les thermes se situaient au carrefour de 2 voies, dont l'une devait continuer en direction du pont traversant le Rhône.

IV.1 Les thermes selon Blondel

Les principales divergences qui ressortent par rapport aux observations et à la publication de L. Blondel (Vallesia 1955) sont présentées ci-après par locaux, de manière cursive.

Local 1 :

- Pas d'enmarchement bordant la mosaïque du côté ouest, le long du mur M5.
- Le mur M5, délimitant les locaux 1 et 2 aurait été percé de trois entrées, formant ainsi un mur-portique interne. Un seul passage (st.73), bouché par la suite, a été constaté.
- L'entrée donnant sur l'extérieur du côté est semble peu probable en raison de l'orientation du médaillon de la mosaïque et de la présence dans le local 2 d'une autre entrée principale donnant sur le côté ouest (st.75).

Local 2 :

- Aucun bassin central reconnu.
- Aucun seuil communiquant avec le *caldarium*.

Local 3-4 :

- Deux principaux états de construction. Le troisième état de Blondel n'existe pas.
- L'espace absidial et la base de la vasque font partie de l'aménagement originel de la pièce.
- Bassin quadrangulaire probable du côté ouest, mais impossible du côté est.
- L'hypocauste sur arcatures en tuf est en réalité le plafond voûté qui a été abattu dans l'hypocauste, une fois les éléments récupérés.

Local 5 :

- Emplacement du *praefurnium* ne se situe pas dans le local 5, mais sur le côté nord du bâtiment.
- Le mur de refend dans le local est en réalité de la démolition.

IV.2 Un modèle de thermes julio-claudien

Le plan des thermes de Massongex est directement inspiré d'un modèle campanien (Pompéi) qui a été diffusé, à quelques adaptations près, dans tout l'Empire au début de notre ère. Les exemplaires les mieux conservés sont les thermes de Stabies et du Forum à Pompéi, ceux de Conimbriga au Portugal et enfin, plus près de nous mais construits légèrement plus tardivement (40-50 apr. J.-C.), les « Thermenhaus » de Kempten (Cambodunum) en Allemagne²⁴.

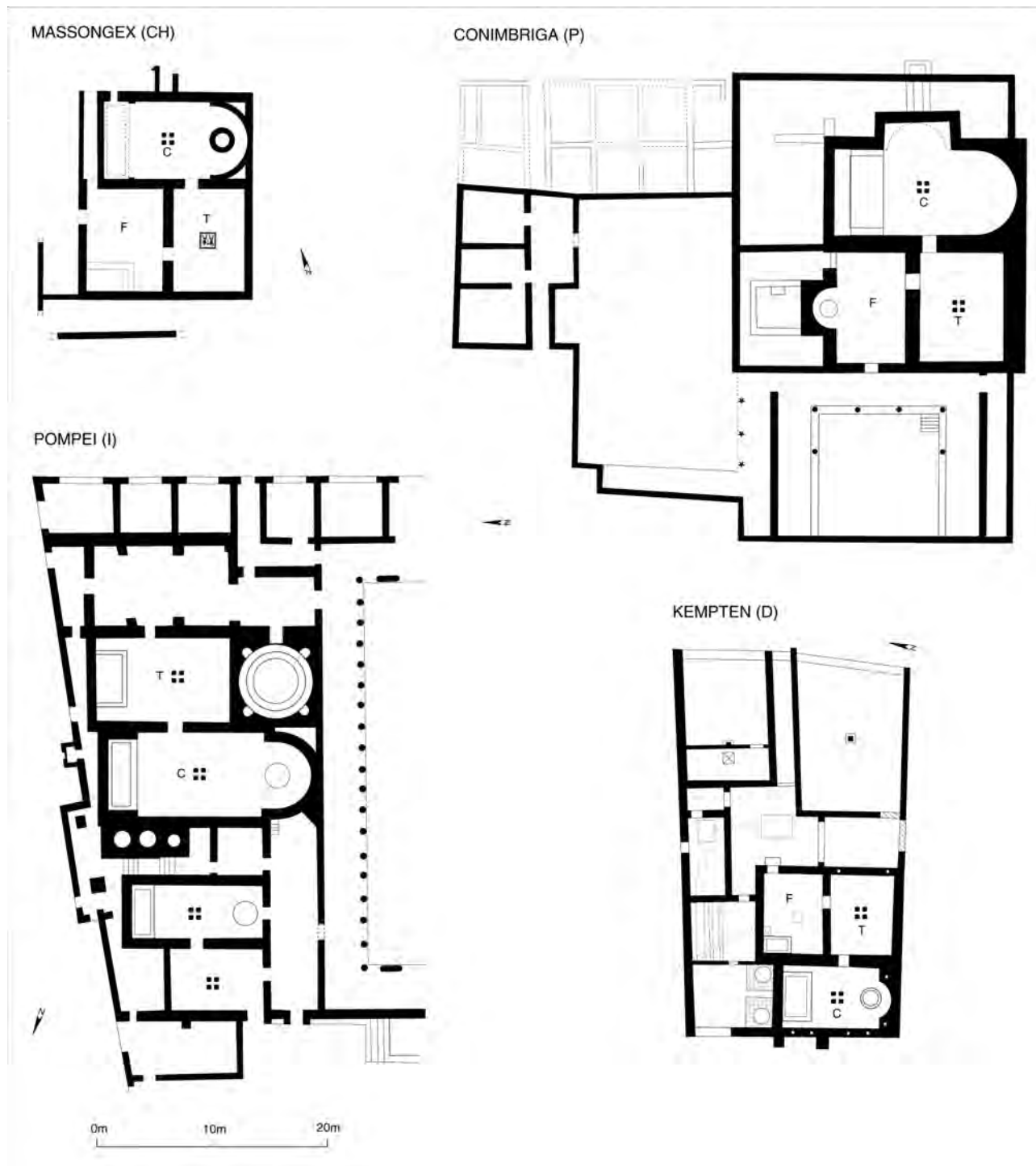
Le plan de ce type de thermes est tripartite. Il comprend en général deux pièces disposées contre le grand côté d'un autre local. Ce plan doit satisfaire à un parcours de santé préconisé par les médecins de l'époque²⁵ : la personne est censée passer d'un bain chaud à un bain froid en s'arrêtant dans une salle tempérée²⁶. Dans les thermes de Massongex, sur la base de ces préceptes, on peut ainsi définir sans ambiguïté la salle chauffée (C) comme le *caldarium*, la salle à mosaïque (T) comme le *tepidarium* et la salle en opus spicatum (F) comme la pièce froide ou *frigidarium*. Dans ce modèle de thermes, le *tepidarium* sert souvent de vestiaire (*apodyterium*). Il est intéressant de constater que, dans les parallèles proches, que ce

²⁴ Voir F. Yegül, Baths and Bathing in classical antiquity, New York, Londres, 1992 ; J. Alarcao, R. Etienne, L'architecture, 2 vol. (Fouilles de Conimbriga, 1), Paris 1977 ; W. Kleiss, Die Öffentlichen Bauten von Cambodunum, Baubeschreibung und Rekonstruktion, Materialhefte zur bayerischen Vorgeschichte, Heft 18, Kallmünz/Opf 1962. J.-P. Adam, La construction romaine, 1984, Paris.

²⁵ Voir, Alarcao, Etienne 1977, op. cit., p. 49 ; Suétone, Aug., LXXXI ; Galien, De methodo medendi, XI, 10.

²⁶ Ce parcours, en vogue jusque vers le milieu du I^{er} s. apr. J.-C., impose de revenir sur ses pas et d'emprunter les mêmes espaces. Pour cette raison, il sera remplacé plus tard par un circuit mieux organisé caractérisé par un plan symétrique.

soit Pompéi, Conimbriga ou Kempton, la salle entre les pièces chaudes et froides est généralement tempérée par un système de chauffage par hypocauste. Or, à Massongex, la salle à mosaïque définie comme le *tepidarium* ne semble pas être dotée d'un tel dispositif. Son sous-sol n'a toutefois jamais fait l'objet d'investigation²⁷. On peut imaginer, à défaut de la découverte d'aménagement spécifique, l'utilisation d'un simple brasero pour compenser le manque de chaleur dans la pièce. L'aménagement intérieur du *caldarium* est identique à celui de Kempton ou Pompéi. On trouve d'un côté de la pièce, un bassin d'eau chaude et de l'autre, une vasque ou fontaine pour les ablutions. Le *frigidarium* offre de grande similitude avec celui de Kempton : un bassin y est aménagé dans un des angles. A Conimbriga, une vasque remplace cette pièce d'eau.



Plan comparatif de plusieurs thermes du même type (d'après, Adam 1984 : Pompéi, Alarcao et Etienne 1977 : Conimbriga, Kleiss 1962 : Kempton, voir note 24).

²⁷ Aucun élément (cheminées) ou indice (déformation du sol) ne permet d'affirmer l'existence d'un tel dispositif, ni de l'infirmer...

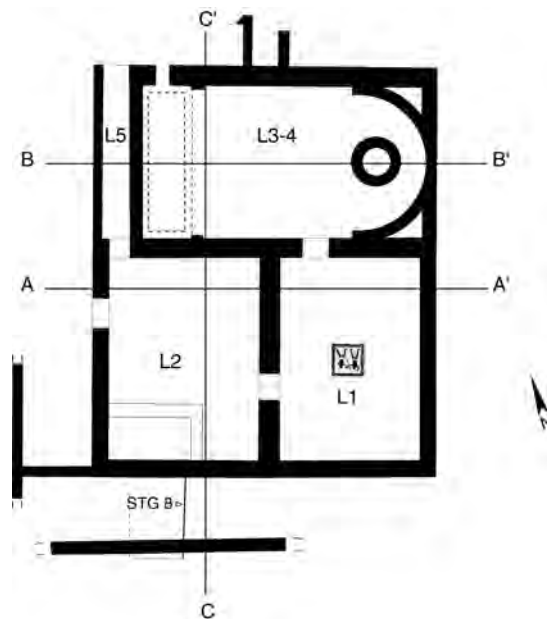
Les dimensions des différents établissements thermaux de ce type sont comparables. Le corps principal des thermes de Massongex (*caldarium*, *tepidarium* et *frigidarium*) occupe une surface de 275m² environ (15m x 18m), celui de Kempten, 200m² environ (13m x 15m), celui de Pompéi (thermes de Stabies), 350m² environ (17,5m x 20m), et celui de Conimbriga, 360m² environ (18m x 20m). La plupart de ces établissements sont dotés d'une palestra qui constitue une composante importante dans le programme de santé de ces centres thermaux. A Massongex, elle n'a pas été repérée, mais pourrait se situer dans la zone encore inexplorée au nord-ouest.

La reconstitution des thermes de Massongex est relativement aisée car il s'agit d'un modèle standardisé diffusé dans tout l'Empire. On a par ailleurs la chance de pouvoir se référer à des monuments encore entièrement conservés à Pompéi. Dans le cadre d'une publication, la reconstitution en trois dimensions de cet édifice thermal est envisageable.

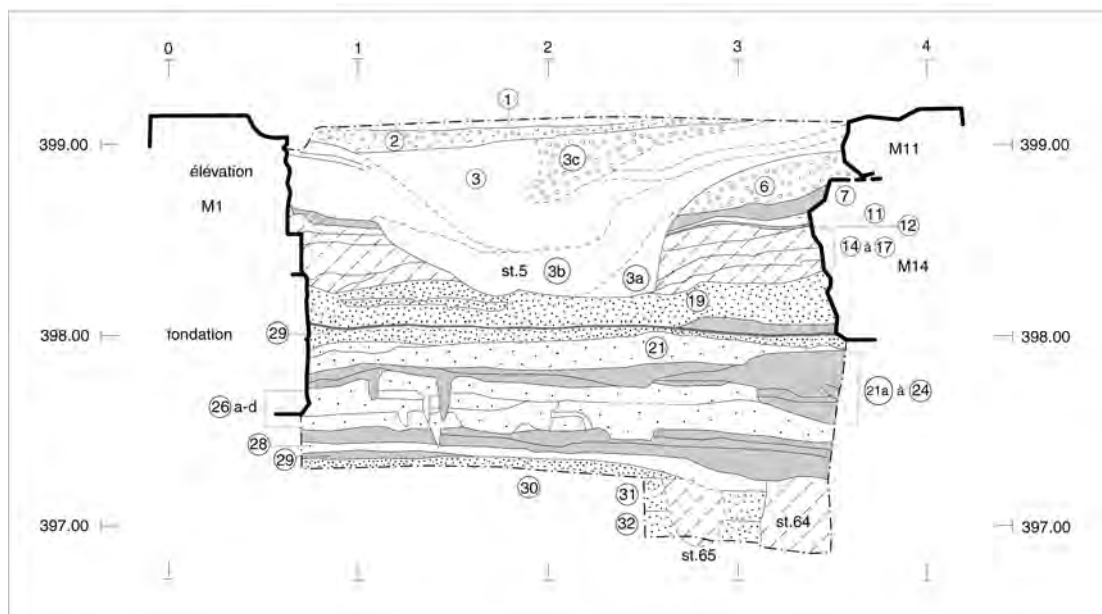
IV.3 Perspectives de recherche

Il est difficile de mesurer aujourd'hui les implications de la redécouverte de ce bâtiment et surtout de sa datation précoce. La connaissance de l'histoire de la bourgade gauloise et de la romanisation de la région (Valais, Léman) en sera certainement modifiée. Les perspectives de recherches, qu'il n'est pas possible de développer ici dans le cadre de ce rapport préliminaire, sont multiples. A un niveau local, comment s'est passé l'intégration du nouveau complexe dans la trame urbaine existante ? Y a-t-il eu une refonte complète de la ville ou un plan d'aménagement limité au centre de la bourgade ? A un niveau régional, quel était le statut de Massongex et de la tribu des Nantuates, de même que les relations avec la future capitale de la *Vallis Poenina*, *Forum Claudii Vallensium* (Martigny) ? Autant de questions qui vont, espérons-le, contribuer à une meilleure connaissance du passé de notre région.

COUPES ET PROFILS



Plan de situation des coupes illustrées



Coupe stratigraphique STG 8 dans le portique sud, vue est. Couche 1 à 17 : niveaux contemporains du bâtiment (1er s apr. J.-C.); couches 19 à 32 : niveaux antérieurs au bâtiment (1er s. av. J.-C), voir tableaux des couches et des murs/structures en fin de document.

